FORMULAIRE PHARMACEUTIQUE À L'USAGE DES HÔPITAUX MILITAIRES, ...

FORMULAIRE
PHARMACEUTIQUE,

A L'USAGE

DES HÔPITAUX MILITAIRES.

Digitized by Google

On trouve chez Mequignon Libraire à Paris,

Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie, etc. par MM. Corvisart, Le Roux et Boyer, professeurs de l'Ecole de Medecine de Paris, faisant suite a l'ancien Journal rédigé par MM Kandermonde et Roux Cinquième année, an XIII, avec le Bulletin de l'Ecole et de la Société de Médecine, composée de douze cahiers, chacun composé de six feuilles grand *in*-8. Prix de l'abonnement pour l'année, pour Paris. . . . . 15 fr. et pour les départemens, franc de port. . . 18 fr.

On peut se procurer encore des exemplaires des quatre années précédentes.

Cadet, Nouveau Dictionnaire de Chimie, 4 vol. *in*-8. br. . . . . 24 l.

Bouillon - Lagrange, Manuel du Pharmacien, *in* 8. br. . . . . 6 l.

Code des Médecins et des Pharmac *in*-18 br 1 l. 16 s.

Percy, Manuel du Chirurgien da mée, *in*-12 br. 2 l.

Thérapeutique Chirurgicale trad. de l'allemand, *in*-8. br. . . . . 10 s.

Peyrilhe, Tableau d'un Cours d'Histoire natur. médicale, nouv. édition augmentée, 2 vol. *in*-8. br. 9 l.

Portal, Cours d'anatomie médicale 5 vol. *in* 8 br. 30 l.

Leroy (Alphonse), Médecine maternelle, ou l'art d'élever et de conserver les enfans, 1 v. *in*-8. br. 5 l. 10 s.

Leroy, Pronostics dans les maladies aiguës, *in*-8. br. . . . . 3 l. 12 s.

Marck, Sur les Hémorrhoides fermées, traduit de l'allemand. *in*-8 br. . . . . 3 l.

Oeuvres chirurgicales de Desault, nouv. édit rédigée et augmentée par Bichat, 3 vol. *in*-8 fig. br. 15 l.

Traduction des oeuv. d'Hippocrate 4 v. *in*-8 br 20 l.

Baudelocque, Art des Accouchemens, 3e édition augmentée, 2 vol. *in*-8. fig br. . . . . 14 l.

Du même, Principes sur l'Art des Accouchemens, en faveur des Sages-femmes, *in* 12. fig. br. 4 l 10 s.

Vauters, Traité du choix des Exutoires, trad. par Curtet, 2 vol. *in* 8. br. . . . . 6 l.

Digitized by Google

FORMULAIRE PHARMACEUTIQUE,

A L'USAGE DES HÔPITAUX MILITAIRES,

Présenté par les Inspecteurs généraux du Service de Santé des armées de terre,

Et approuvé par le Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre.

DRESDE, 1813.

Chez Charles Chrétien Meinhold

Imprimeur de la cour royale.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

En traçant ces Formules, on n'a eu d'autre motif que de présenter pour les hôpitaux militaires un modèle de précision et de simplicité qui rendît les prescriptions plus faciles, plus uniformes et d'une efficacité moins variable. La nature et l'art fournissent des secours très-nombreux. Les médecins choisiront dans le catalogue qui suit le Formulaire, les moyens les plus appropriés à leurs vues et à leur expérience, et la pharmacie de l'hôpital auquel ils sont attachés sera approvisionnée en conséquence. Mais dans tous les cas où il sera possible de remplacer les remèdes exotiques par les indigènes, ils sont invités à les préférer, en attendant que l'art de guérir s'affranchisse tout-à-fait du tribut annuel qu'il paye à l'étranger.

C'est particulièrement dans les hôpitaux militaires qu'il faut prendre garde d'augmenter sans nécessité les formules; qu'il est infiniment salutaire d'en circon-

scrire le nombre, et sur-tout de les simplifier. Que les polypharmaques se pénètrent bien de cette vérité, que les formules compliquées sont les enfans de l'ignorance, qu'on n'obtient de succès en médecine qu'en raison inverse de la multiplicité des remèdes qu'on prescrit, que les médicamens les plus efficaces ne sont absolument rien sans la méthode de les appliquer, et que le génie, dans beaucoup de circonstances, doit suppléer à tout.

TABLE

DES POIDS ET MESURES,

à l'usage du service de santé.

(Dans cette table les poids sont en nombre ronds pour éviter les fractions.)

NOMENCLATURE NOUVELLE.	POIDS DE MARC.
Kilogramme. . . .	2 livres poids de marc.
Demi-kilogramme. . .	1 livre
Gramme.	18 grains.
Demi-gramme. . . .	9 grains.
2 Grammes.	½ gros.
4 Grammes.	1 gros.
8 Grammes.	2 gros.
32 Grammes. . . .	1 once.
Décigramme. . . .	2 grains.
Demi-décigramme. . .	1 grain.
1 Décigramme et demi.	3 grains.
3 Décigrammes. . .	6 grains.
12 Décigrammes. . .	24 grains.

Mesures de capacité en nombres ronds.

1 Litre.	1 pinte.
½ Litre.	1 chopine.
Quart de litre. . . .	½ setier.
La cuiller à bouche. .	4 gros.
La cuiller à café. . .	2 gros.
La goutte.	1 grain

TABLE

de ce qui est contenu dans ce Formulaire pharmaceutique.

Avant-propos. . . . . page v
Table des poids et mesures à l'usage du service de santé. . . . . vij

PREMIÈRE PARTIE.

MEDICAMENS POUR L'USAGE INTERNE.

SECTION PREMIERE.

Des espèces. . . . . pag. 1
Espèces pectorales. . . . . ibid.
amères. 2
aromatiques. . . . . ibid.
émollientes . . . . . ibid.
anthelmintiques. 3
apéritives. . . . . ibid.
sudorifiques. . . . . ibid.
astringentes. . . . . ibid.
vulnéraires. 4

SECTION II.

Boissons. . . . . ibid.
Tisane commune. . . . . ibid.
de racine de patience. 5
Tisane ou décoction de graine de lin. . ibid.

Tisane sudorifique. . . . . pag 6
ou eau de riz. . . . . ibid.
ou décoction blanche . . . . ibid.
anti-scorbutique. 7
apéritive. . . . . ibid.
fébrifuge ou décoction de quinquina . 8
purgative, dite Royale. . . . ibid.
Infusion de sassafras. . . . . ibid.
Infusion vulnéraire. 9
Oxycrat . . . . . ibid.
Limonade avec l'acide de tartre. . . . ibid.
Limonade minérale. . . . . ibid.
Emulsion. 10
Petit-Lait. 11
Bière sapinette. . . . . ibid.
Eau gommeuse. 12
de tamarins. . . . . ibid.
fondante purgative. . . . . ibid.
de goudron. . . . . ibid.
martiale. . . . . ibid.
anti-syphilitique (liqueur Van-Swieten) ibid.

SECTION III.

Vins médicinaux. 14
Vin amer stomachique. . . . . ibid.
anthelmintique ou d'absinthe. . . ibid.
fébrifuge ou de quinquina. . . . ibid.
anti-scorbutique. . . . . ibid.
cordial. 15
martial. . . . . ibid.
scillitique. . . . . ibid.
miellé. 15

SECTION IV.

Potions. . . . . pag. 16
Potion purgative ordinaire. . . . . ibid.
purgative majeure. . . . . ibid.
purgative avec la manne. . . . ibid.
purgative avec la rhubarbe. . . ibid.
vomitive avec l'émétique. . . . 17
vomitive avec l'ipecacuanha . . ibid.
cordiale. . . . . ibid.
de Rivière. . . . . ibid.
fébrifuge. 18
avec le quinquina. . . . ibid.
anti-spasmodique. . . . . ibid.
anti-septique . . . . . ibid.
anti-septique camphrée . . . ibid.
avec le kermès, ... 19
pectorale. . . . . ibid.
anodine . . . . . ibid.
acidulée. . . . . ibid.
diurétique. 20

SECTION V.

Sucs d'herbes. . . . . ibid.
La bourrache, — la buglosse, — la chicorée sauvage, — le pissenlit, — la laitue, — le trèfle d'eau, — le cresson de fontaine, — l'oseille, — le cochléaria, — le becabunga, — la fumeterre, — le cerfeuil. . ibid.

SECTION VI.

Des poudres. 21
Poudre de réglisse. . . . . ibid.

Digitized by Google

Poudre cathartique. . . . . pag. 22
anthelmintique. 23
tempérante. . . . . ibid.
absorbante nitrée. 24

SECTION VII.

Bols. . . . . ibid.
Bol purgatif. . . . . ibid.
stomachique. . . . . ibid.
anthelmintique. . . . . ibid.
astringent. 25
calmant. . . . . ibid.
de térébenthine. . . . . ibid.
antimonial. . . . . ibid.

SECTION VIII.

Pilules. 26
Pilules scillitiques. . . . . ibid.
savoneuses. . . . . ibid.
mercurielles. 27

DEUXIÈME PARTIE.

MÉDICAMENS POUR L'USAGE EXTERNE.

SECTION PREMIÈRE.

Cataplasmes. 28
Cataplasme émollient. . . . . ibid.
anodin. . . . . ibid.
résolutif. 29

Cataplasme contre la gangrène. . . pag. 29
suppuratif. . . . . ibid.
tonique. . . . . ibid.
Sinapisme. 30
Vésicatoire extemporané. . . . . ibid.
Usage du thymelaea ou garou en vésicatoire. ibid.

SECTION II.

Gargarismes. 31
Gargarisme adoucissant. . . . . ibid.
détersif. . . . . ibid.
anti-vénérien. . . . . ibid.
astringent. 32
anti-scorbutique. . . . . ibid.
anti-septique. . . . . ibid.

SECTION III.

Collyres. 33
Collyre détersif . . . . . ibid.
résolutif . . . . . ibid.

SECTION IV.

Lotions et fomentations. 34
Eau anti-psorique. . . . . ibid.
végéto-minérale. 35
Vin aromatique. . . . . ibid.
Fomentation résolutive. . . . . ibid.
topique. 36

SECTION V.

Linimens. . . . . pag. 36
Liniment apodin. . . . . ibid.
ammoniacal. . . . . ibid.
camphré. . . . . ibid.
savonneux 37

SECTION V.

Injections et lavemens. . . . ibid.
Injection émolliente. . . . . ibid.
anti-septique. . . . . ibid.
Lavement ordinaire. . . . . ibid.
adoucissant. 38
astringent. . . . . ibid.
laxatif. . . . . ibid.
de tabac. . . . . ibid.
purgatif 39
Formules de quelques médicamens officinaux internes et externes, dont la plupart ne sont point décrites dans le Codex de la ci-devant Faculté de médecine de Paris, et qui, indépendamment des prescriptions magistrales, peuvent, au besoin, être préparés dans les établissemens civils et militaires. . . . . ibid.
Acétate de potasse liquide (terre foliée de tartre) ibid.
de soude liquide (terre foliée minérale) 40
ammoniacal liquide (esprit de mindérérus) ib.
de plomb liquide (extrait de saturne). . 41
Acide tartareux. 42
Carbonaté de magnésie. 43
Magnésie pure. 44

Eau de chaux. . . . . pag. 44
Eponges préparées. 45
Sirop d'extrait aqueux d'opium (diacode) . . 46
tartareux. 47
sudorifique (ou de cuisinier). . . ibid.
Oximel simple. 48
scillitique. . . . . ibid.
Considérations sur les Extraits. . . . 49
Extrait de genièvre. 50
calmant d'opium. 51
de ciguë. . . . . ibid.
Teintures. 52
Teinture de gentiane. . . . . ibid.
de canelle. 53
d'absinthe. . . . . ibid.
de raifort composé. . . . . ibid.
de quinquina. . . . . ibid.
de scilles. 53
vulnéraire (eau vulnéraire). . . 54
alcoolique de cantharides. . . ibid.
anodine de Sydenham ou Laudanum liquide. 55
de myrrhe. . . . . ibid.
Vinaigre scillitique. 56
Emplatres. . . . . ibid.
Emplâtre simple. . . . . ibid.
mercuriel. 57
diachylum. . . . . ibid.
de ciguë. 58
de savon. . . . . ibid.
de savon camphré. 59
vésicatoire. . . . . ibid.
pour les bougies. 60

Digitized by Google

Emplâtre agglutinatif. . . . . pag. 60
Sparadrap. . . . . *ibid.*
Onguens. 61
Onguent anti-psorique. . . . . *ibid.*
Pommade anti-opthalmique. 62
épispastique. . . . . *ibid.*
Onguent d'Arcéus. 63
basilicum. . . . . *ibid.*
de la mère. 64
de styrax. . . . . *ibid.*
mercuriel. . . . . *ibid.*
Cérat. 66
Récolte des plantes et des cantharides. . *ibid.*
Des cantharides. 70
De leur récolte. 71
De leur dessiccation. 72
De leur conservation. . . . . *ibid.*
Moyens de maintenir et de rétablir la salubrité de l'air dans les hôpitaux. 74
Moyens de propreté. 75
Moyens mécaniques. 78
Troisieme moyen. 81
Observations sur la conservation des médicamens officinaux. 84
Observations sur la conservation des médicamens magistraux. 87
Observations sur les médicamens externes confiés aux Eléves en chirurgie. 88
Tableau général des Médicamens simples et composés, dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires fixes, temporaires et ambulans 91
Etat des médicamens qui doivent composer une

subdivision de pharmacie a la suite des ambulances, pour administrer les premiers secours pag 104
Modèle de cahier de visite. . . . 106
Visite des fiévreux ou blessés du premier germinal. *ib.*
Explication pour l'intelligence de ce modèle de cahier. 107
Instruction sur la Comptabilité des Pharmaciens. 113
Pièces justificatives des recettes. . . 114
des dépenses. . . 117
Mode d'établir la comptabilité. . . . 120
Demandes en médicamens. 123
Dispositions générales. 125
Compte en valeur. 126

FORMULAIRE

FORMULAIRE PHARMACEUTIQUE
A L'USAGE
DES HÔPITAUX MILITAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Médicamens pour l'usage interne.

SECTION PREMIÈRE.

DES ESPECES.

Espèces pectorales.

Prenez feuilles séchées
de capillaire,
de scolopendre,
d'hysope,
fleurs de guimauve,
de tussilage,
} de chaque parties égales.

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces amères.

Prenez feuilles séchées
de chamaedris,
de fumeterre,
de trefle d'eau,
de houblon,
sommités de petite centaurée,
} de chaque parties égales.

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces aromatiques.

Prenez feuilles et fleurs séchées
de sauge,
de mélisse,
de thym,
de menthe poivrée
de lavande,
d'hysope,
} de chaque parties égales.

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces émollientes.

Prenez feuilles séchées
de mauve,
de guimauve,
de bouillon blanc,
} de chaque parties égales.

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces anthelmintiques.

Prenez feuilles et fleurs séchées
d'absinthe,
de camomille romaine, } de chaque parties égales
Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces apéritives.

Prenez racines séchées
d'ache,
de fenouil,
de persil,
de fraisier,
d'asperge, } de chaque parties égales.
Coupez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces sudorifiques.

Prenez bois de gayac râpé,
racine de salsepareille hachée,
squine coupée par tranches, } de chaque parties égales.
Mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces astringentes.

Prenez racines séchées
de bistorte,
de tormentille,
écorce de grenade, } de chaque parties égales.
Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Espèces vulnérai

Prenez feuilles et fleurs séchées

de lierre terrestre,
de millepertuis,
d'aigremoine,
de menthe poivrée,
de romarin,
d'absinthe,
de sauge,

} de chaque partie égales.

Incisez, mêlez et conservez pour l'usage.

Les plantes aromatiques, amères, anthelmintiques, vulnéraires, émollientes, sont nombreuses; on peut les diviser, les sécher, les réduire en poudre, et les conserver en cet état, pour les employer ensuite sous forme de sachet ou de cataplasme; mais à défaut d'une espèce, on prendra l'autre dans la même classe; il en est de même des feuilles et fleurs pectorales, des racines apéritives et astringentes; une seule d'entre elles remplacera toutes les autres.

SECTION II.

BOISSONS.

Tisane commune.

Prenez orge entière . . . 2 kilmes (4 liv.)
Après l'avoir lavée à l'eau chaude,
faites bouillir dans eau commune 32 kilmes (64 liv.)
Ajoutez vers la fin réglisse effilée 128 grmes (4 onc.)
Passez à travers un tamis de crin.

[illegible] boisson ordinaire des malades, peut être remplacée par une décoction légère de chiendent, ou d'une autre substance végétale au gré des médecins. Il leur est cependant recommandé de ne prescrire, outre les boissons convenables, que celle qui est indispensable pour remplir une indication particulière. Aucune tisane ne sera édulcorée : l'emploi du sucre et du miel est réservé aux boissons gommeuses, acidulées et aux potions.

Tisane de racine de patience.

Prenez racine de patience sèche.	128 grmes (4 onc.)
Faites bouillir dans eau . .	7 kilmes
Jusqu'à réduction de . . .	5 kilmes (10 liv.)
Ajoutez réglisse contuse . .	8 grmes (2 gros.)
Passez.	

Tisane ou décoction de graine de lin.

Prenez graine de lin. . .	16 grmes (½ once.)
Faites bouillir pendant une demi-heure dans eau . . .	2 litres (2 pintes.)
jusqu'à la réduction de .	1 lit. ½ (1 pint. ½.)
Ajoutez sur la fin réglisse contuse.	16 grmes (½ once.)
Passez.	

Tisane sudorifique.

Prenez espèces sudorifiques . 32 grmes (1 once)
Faites bouillir dans eau . . 1 kilme ½ (3 liv.)
jusqu'à réduction de . . . 1 kilme (2 livres.)
Mettez-y infuser ensuite sassafras 4 grmes (1 gros.)
Passez.

Tisane ou Eau de riz.

Prenez riz bien lavé . . . 16 grmes (½ once.)
Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, de manière que quand le grain sera crevé, il reste . 1 kilme (2 livr.)
Ajoutez vers la fin écorce d'orange sèche . . . . . 4 grmes (1 gros)
Après un quart-d'heure d'infusion, passez.

Tisane ou décoction blanche.

Prenez mie de pain . . . 64 grmes (2 onces.)
Corne de cerf calcinée au blanc et porphyrisée . . . . . 8 grmes (2 gros.)
Faites bouillir dans eau commune 2 kilmes (4 livres.)
Passez à travers une étamine claire.
Ajoutez à la colature sirop de guimauve . . . . . 32 grmes (1 once.)
quelques gouttes de teinture alcoolique de canelle.

Cette boisson doit être administrée trouble afin que le malade puisse, chaque fois, prendre une certaine quantité de corne de cerf calcinée, qui en forme la partie essentielle, et sans laquelle elle ne produit que l'effet alimentaire;

[illegible] garde dans la calcination des cornes de cerf ou autres os qui peuvent les remplacer, de la pousser trop loin, dans la crainte qu'ils ne passent à l'état vitriforme et ne perdent de leurs propriétés; il est donc nécessaire qu'ils conservent la friabilité de la craie.

Tisane anti-scorbutique.

Prenez infusion amère . .	1 kilme (2 livres.)
Teinture alcoolique de raifort	32 grmes (1 once.)

Pour diviser en quatre fois, et n'ajouter la teinture qu'au moment d'administrer la tisane.

Tisane apéritive.

Prenez espèces apéritives .	64 grmes (2 onces.)
Faites bouillir dans une suffisante quantité d'eau réduite par une ébullition modérée à . .	2 litres (2 pintes.)

Ajoutez à chaque dose la quantité d'acétate de potasse liquide (terre foliée de tartre) ou d'ammoniaque (esprit de *mindererus*), qui aura été prescrite.

Tisane fébrifuge ou décoction

Prenez quinquina concassé .	98 grmes	(3 onces.)
Faites bouillir dans eau . .	3 kilmes ½	(7 livr.)
que vous réduirez à . . .	3 kilmes	(6 livres.)
Passez la décoction, à laquelle on ajoutera les sels prescrits.		
La dose sera de	192 grmes	(6 onces.)
deux à trois fois par jour.		

Tisane purgative, dite Royale.

Prenez décoction bouillante de feuilles de chicorée sauvage	1 litre	(1 pinte.)
Laissez infuser pendant la nuit,		
Séné	24 grmes	(6 gros.)
Tartrite acidule de potasse (crême de tartre) .	12 décigrmes	(24 grains.)
Sulfate de soude (sel de glauber)	24 grmes	(6 gros.)
Anis et coriandre, de chaq.	2 grmes	(½ gros.)

Passez le lendemain matin sans expression, pour prendre en quatre fois.

Infusion de sassafras.

Prenez sassafras coupé menu	32 grmes	(1 once.)
Versez dessus eau bouillante	4 kilmes	(8 livres.)

Faites infuser pendant quatre heures dans un vase bien clos.

La dose de 196 grammes (6 onces) plusieurs fois dans le jour.

Infusion vulnéraire.

Prenez espèces vulnéraires .	18 grmes	(2 gros.)
Versez dessus eau bouillante .	2 kilmes	(4 livres.)

Faites infuser pendant une heure dans un vaisseau clos, et passez la liqueur quand elle est refroidie.

On préparera de la même manière l'infusion de fleurs de sureau amère,

pectorale.

Oxicrat.

Prenez eau commune . .	1 kilme	(2 livres.)
Oximel simple	64 grmes	(2 onces.)

Limonade avec l'acide du tartre.

Prenez sirop tartareux . .	64 grmes	(2 onces.)
Eau commune	1 kilme	(2 livres.)

Mêlez.

Limonade minérale.

Prenez eau commune . .	1 kilme	(2 livres.)
Acide sulfurique à 66 degrés	2 grmes	(36 grains.)
Sirop simple	64 grmes	(2 onces.)

Mêlez pour prendre par verrées.

N. B. Le pharmacien doit surveiller la préparation de cette boisson ; exiger qu'elle soit tenue dans des vaisseaux de verre ou de faïence, et non de terre vernissée, dont la couverte à presque toujours pour base un oxide de plomb très-soluble dans tous les acides. il ne doit jamais permettre non plus qu'elle soit distribuée aux malades, qu'au préalable il ne l'ait goûtée, afin d'être assuré que l'acide a été pesé, et que

par conséquent il ne s'y trouve p[illegible] précaution devient sur-tout indispe[illegible] lorsque la dose d'acide est prescrite vaguement par gouttes ou *ad gratam aciditatem*. La pincée et la poignée sont sujettes également à ces inconvéniens. Nous en dirons autant des mesures de capacité; ce n'est absolument que par la balance qu'on peut venir à bout de préciser, d'estimer la quantité des objets qui entrent dans une formule. Il faut tout peser en pharmacie, ne s'écarter, en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, de cette règle de prudence. Sans le secours de la balance, les médicamens les plus efficaces ne seroient que de vrais poisons.

Emulsion.

Prenez amandes douces pelées.	8 grmes (2 gros.)
Eau	½ kilme (1 livre.)

Mettez les amandes douces dans un mortier de marbre, pilez en ajoutant peu à peu de l'eau; délayez la pâte formée avec le reste de ce liquide; passez à travers une étamine, et ajoutez sirop de sucre . . . . . 16 grmes (½ once)

Pour prendre en trois parties égales.

Ainsi préparée, l'émulsion se nomme simple. Elle est nitrée en y mêlant depuis trois décigrammes jusqu'à un gramme de nitrate de potasse (nitre) (6 à 18 grains); elle devient anodine lorsqu'on remplace le sirop de sucre par le sirop diacode à moitié de la dose; purgative enfin, quand on y délaye de la poudre cathartique.

Petit-lait.

On coagulera le lait avec le vinaigre ou avec le tartrite acidule de potasse (crême de tartre), et on clarifiera le petit-lait avec le blanc d'oeuf.

Cette boisson ne doit être prescrite que dans les cas absolument nécessaires, et lorsque les circonstances des temps et des lieux n'y apporteront pas d'obstacles.

Comme le lait de beurre ne diffère du lait ordinaire qu'en ce qu'il est parfaitement écrémé, toutes les fois qu'on pourra le tirer des crémières ou des fabriques de beurre, on le prendra de préférence, parce qu'il coûte moins cher, et peut plus facilement subir la coagulation. Le serum qu'on obtient après la séparation de la matière caséeuse ou fromage, n'étant absolument que le petit-lait, doit encore remplacer le lait pour la boisson dont il s'agit, soit dans l'état où il se trouve, ou bien après l'avoir clarifié.

Bière sapinette.

Prenez bourgeons de sapin, et à leur défaut,
Feuilles du même arbre . . 32 grmes (1 once)
Racine de raifort sauvage incisée 16 grmes ($\frac{1}{2}$ once.)
Faites macérer pendant trois jours
dans un vase bien clos, avec
bonne bière . . . . . 2 kilmes ($\frac{1}{4}$ livr.)
La dose sera de 2 onces, deux fois par jour.

Eau gomme

Prenez gomme arabique concassée 32 grmes (1 once.)
Sirop de sucre . . . . . 64 grmes (2 onc.)
Dissolvez dans tisane commune 2 kilmes (4 livr.)

Eau de Tamarins.

Prenez tamarins . . . . 64 grmes (2 onces.)
Délayez dans un vase de faïence
ou d'étain, en versant dessus
peu à peu eau bouillante . 1 kilme (2 livres.)
Miel blanc . . . . . 32 grmes (1 once.)
Passez à travers un linge.

Eau fondante purgative.

Prenez sulfate de soude (sel de
glauber) . . . . . 32 grmes (1 once.)
Tartrite antimonié de potasse
(émétique) . . . . . 3 centes (½ grain.)
Nitrate de potasse (nitre) . . 6 decig. (12 gr.)
Faites fondre le tout dans eau . 1 kilme (2 livres.)
à prendre par verres à distance convenable.

Eau de goudron.

Prenez goudron . . . . . 16 grmes (½ once.)
Versez dessus eau commune . 1 kilme (2 livres.)

Agitez souvent pendant trois jours; passez la liqueur, et conservez-la pour l'usage.

La dose est de 192 grammes (6 onces), une ou deux fois par jour; cette eau peut être coupée avec le lait.

[illegible]au martiale.

Prenez boules de mars, environ 6 à 7 décigrammes,
. . . . . (10 à 12 grains.)
Triturez l'espace de temps nécessaire avec eau tiède . . . ½ kilme (1 livre.)
Filtrez ou laissez reposer, puis décantez.

Cette eau se divisera en trois doses, à prendre de demi-heure en demi-heure.

Eau anti-syphilitique (liqueur Van-Swieten).

Prenez muriate sur-oxigéné de
Mercure (sublimé corrosif) 4 décigrmes (8 gr.)
Eau distillée . . . . . ½ kilme (1 livre)

La dissolution se fera toujours dans des vaisseaux de verre ou de faïence, et sera administrée aux malades dans des gobelets de même nature.

Le véhicule dans lequel cette solution devra être administrée, sera d'un demi-kilogramme (une livre) de décoction légère de racine de guimauve, ou une dissolution de quatre grammes (un gros) de gomme arabique dans un demi-kilogramme (une livre d'eau), en observant que le mélange n'ait lieu qu'au moment de la faire prendre.

On doit préférer l'eau gommée au lait et à tous autres excipiens; il est reconnu que la gomme est de toutes les substances, celle qui

altère le moins le muriate su[illegible]
cure (sublimé corrosif).

SECTION III.

VINS MÉDICINAUX.

Vin amer ou stomachique.

Prenez teinture de gentiane .	24 grmes	(6 gros.)
Vin rouge ou blanc . . .	1 kilme	(2 livres.)
Mêlez.		
Dose commune	32 grmes	(1 once.)

Vin anthelmintique ou d'absinthe.

Prenez vin rouge ou blanc .	1 kilme	(2 livr.)
Teinture d'absinthe, depuis .	24 grmes	(2 gros.)
jusqu'à	48 grmes	(4 gros.)
Mêlez.		
Dose commune	32 grmes	(1 once.)

Vin fébrifuge ou de quinquina.

Prenez vin rouge ou blanc .	1 kilme	(2 livr.)
Teinture de quinquina depuis	48 grmes	(1 onc. ½.)
jusqu'à	80 grmes	(2 onc ½.)
Mêlez.		
Dose commune	60 grmes	(2 onc.)

Vin anti-scorbutique.

Prenez vin rouge ou blanc .	1 kilme	(2 livres)
Teinture de raifort, depuis .	32 grmes	(1 onc.)
jusqu'à	48 grmes	(1 onc. ½.)
Mêlez.		
Dose commune	32 grmes	(1 once.)

Vin cordial.

Prenez vin rouge ou blanc . 1 kilme (2 livres.)
Teinture alcoolique de canelle,
depuis . . . . . 24 grmes (6 gros.)
jusqu'à . . . . . 48 grmes (1 onc. ½)
Mêlez.
Dose commune . . . . . 32 grmes (1 once.)

Vin chalibé ou martial.

Prenez teinture de mars tartarisée 32 grmes (1 once.)
Vin rouge ou blanc . . . . 1 litre (1 pinte.)
Mêlez et filtrez.

Vin scillitique.

Prenez squammes de scille séchées
et coupées menues . . . . 64 grmes (2 onc.)
Mettez-les dans un matras; versez
dessus vin blanc . . . . . 1 kilme (2 livr.)
Faites macérer pendant trois à quatre jours en été, et plus longtemps en hiver.
Passez à travers un linge.
Ajoutez alcool à 35 degrés . . 64 grmes (2 onc.)

Filtrez la liqueur et conservez-la pour l'usage dans des petites bouteilles bien fermées.

On en prescrira la dose.

Vin miellé

Prenez Miel blanc . . . . . 96 grmes (3 onces.)
Vin rouge . . . . . ½ kilme (1 livre.)
Mêlez.

SECTION

POTIONS.

Potion purgative ordinaire.

Prenez séné . . . . . 8 grmes (2 gros.)
Sullate de soude (sel de glauber) 12 grmes (3 gros.)
Faites bouillir légèrement dans eau
commune . . . . . 192 grmes (6 onc.)
Ajoutez sirop de nerprun . . 32 grmes (1 onc.)
pour une dose.

Potion purgative majeure.

Ajoutez à la potion purgative,
Poudre cathartique depuis 12 décigrmes (24 grains.)
jusqu'à . . . . . 18 décigrmes (36 grains.)

Potion purgative avec la manne.

Prenez la potion purgative ordinaire, substituez
au sirop,
Manne grasse . . . . . 64 grmes (2 onces.)

Potion purgative avec la rhubarbe.

Prenez rhubarbe concassée . 4 grmes (1 gros.)
Faites bouillir légèrement dans
suffisante quantité d'eau ré-
duite à . . . . . 128 grmes (4 onces.)
Dissolvez manne . . . . 64 grmes (2 onces.)

Potion

[illegible]tive avec l'émétique.

Prenez tartrite antimonié de potasse (émétique) . . . . . 15 centmes (3 grains.)
Dissolvez dans eau de rivière chauffée . . . 360 grmes (12 onces)

Divisez en trois parties égales à prendre de quart-d'heure en quart-d'heure avec les précautions connues.

Potion vomitive avec l'ipécacuanha.

Prenez ipécacuanha en poudre 1 grme (18 grains.)
Délayez dans eau commune 120 grmes (4 onces.)
Pour une dose.

Lorsqu'on veut en augmenter l'effet on y ajoute tartrite antimonié de potasse (émétique) depuis 3 centigrammes ($\frac{1}{2}$ grain) jusqu'à 12 (2 grains).

Potion cordiale.

Prenez vin cordial . . . . 120 grmes (4 onc.)
Alcool à la mélisse, une cuiller à café.
Sirop de sucre . . . 32 grmes (1 once.)
Mêlez pour une potion à prendre par cuillerée.

Potion de Rivière.

Prenez carbonate de potasse (alkali végétal) . . 12 décigrmes (1 scrup.)
Mêlez dans eau commune 96 grmes (3 onces.)
Sirop tartareux . . 32 grmes (1 once)

Ce mélange se fera au che[illegible]ie, qui prendra la potion au moment [illegible]z acide carbonique se dégage.

L'effervescence est plus tardive avec le sirop tartareux qu'avec le suc de limon ou le vinaigre blanc; mais l'effet de la potion n'en est que plus certain.

Potion fébrifuge.

Prenez vin fébrifuge . . 128 grmes (4 onces.)
Muriate d'ammoniaque (sel ammoniac) . . . 3 decigrmes (6 graids.)

Mêlez pour une dose à prendre sur-le-champ. Cette potion peut être réitérée deux à trois fois par jour.

Potion avec le quinquina.

Prenez quinquina en poudre 8 grmes (2 gros.)
Muriate d'ammoniaque . 3 décigrmes (6 grains.)
Vin rouge ou blanc . . 128 grmes (4 onces.)

Mêlez pour une dose à prendre sur-le-champ. Cette potion peut être réitérée deux et trois fois par jour.

Potion anti-spasmodique.

Prenez infus. de fleurs de tilleul 128 grmes (4 onc.)
Sirop de sucre . . . 32 grmes (1 onc.)
Ether sulfurique alkoolisé. 2 grmes ($\frac{1}{2}$ gros.)
Vin d'opium composé . . 2 grmes ($\frac{1}{2}$ gros.)

Mêlez pour prendre par cuillerée.

Potion anti-septique.

Prenez décoction de quinquina 128 grmes (4 onces.)
Teinture alcoolique de canelle 8 grmes (2 gros.)
Acétate d'ammoniaque (esprit de minderérus) . . . 8 grmes (2 gros.)
Sirop de sucre . . . 32 grmes (1 once.)
Mêlez.

Potion anti-septique camphrée.

A la potion précédente, ajoutez camphre divisé dans un peu de jaune d'oeuf; de 3 à 7 decigrmes (6 a 14 gr.)

[illegible] avec le kermès.

Prenez gomme adragant 5 décigrm.s (10 grains.)
Kermès minéral . . 1 décigrme ½ (3 grains.)
Triturez le mélange, et ajoutez-y peu à peu sirop de guimauve . 32 grmes (1 once.)
Tisane ordinaire . 128 grmes (4 onces.)
Pour une potion à prendre par cuillerée.

Potion pectorale.

Prenez infusion pectorale 128 grmes (4 onces.)
Gomme arabique en poudre . . . 12 décigrmes (24 grains.)
Sirop de guimauve . 32 grmes (1 once.)
Mêlez à prendre par cuillerée.

Potion anodine.

Prenez tisane commune . 128 grmes (4 onces.)
Sirop diacode de 16 à 32 grmes . (de ½ once à 1 once.)

Mêlez: pour deux doses, qu'on administre à une heure d'intervalle.

Potion acidulée.

Prenez tisane commune 128 grmes (4 onces.)
Sirop tartareux . . 16 grmes (½ once.)
Alcool nitrique (esprit de nitre dulcifié) . . 7 décigrmes (15 gout)

Mêlez: pour trois doses à prendre à une heure d'intervalle.

Potion diuré

Prenez acétate d'ammoniaque liquide (esprit de mindérérus) . . . 64 grmes (2 onces.)
Teinture alcoolique de raifort 32 grmes (1 once)
Tisane apéritive . . 64 grmes (2 onces.)

Mêlez: pour prendre par cuillerée en vingt-quatre heures, dans un liquide approprié.

SECTION V.

SUCS D'HERBES.

Les plantes qu'on est dans l'usage de prescrire, sous la forme de sucs exprimés, dans la saison où il est possible de les avoir facilement, et pourvues de toute leur vigueur, sont:

La bourrache,
La buglosse,
La chicorée sauvage,
Le pissenlit,
La laitue,
Le trefle d'eau,

La dépuration de leurs sucs doit toujours s'opérer à la chaleur du bain-marie, température que ces plantes peuvent soutenir sans courir les risques de perdre de leur vertu.

Le cresson de fontaine
L'oseille,
Le cochléar.
Le becabunga,
La fumeterre,
Le cerfeuil.

La dépuration de ces plantes se fait toujours à froid, au moyen du filtre de papier. La plus légère chaleur dissiperoit une partie de l'odeur nécessaire pour l'effet, coaguleroit l'albumine qu'elles contiennent, et troubleroit leur transparence.

[illegible] ces sucs sera depuis 64 grammes (2 onces), jusqu'à 192 grammes (6 onces), une ou deux fois par jour. Comme médicament magistral, ils doivent être préparés tous les jours.

Ces plantes ne jouissent plus en automne de leurs propriétés spécifiques; à cette époque, d'ailleurs, on ne peut se les procurer fraîches, qu'avec beaucoup de peines et de dépenses; on remplacera les sucs qu'on en exprime par leur extrait délayé dans un véhicule approprié, à la dose d'un demi-gros par once de suc.

A l'égard des plantes dites anti-scorbutiques, comme elles contiennent un principe volatil, on substituera à leurs sucs l'infusion amère, à laquelle on ajoutera une ou deux cuillerées à café de teinture alcoolique de raifort; ainsi, depuis vendémiaire jusqu'au mois de germinal, la préparation des sucs d'herbes devra être interdite dans les pharmacies militaires.

SECTION VI.

DES POUDRES.

[illegible] *Poudre de réglisse.*

Prenez réglisse mondée et râtissée; coupez-la par tranches extrêmement minces, et faites-la sé-

Digitized by Google

cher, en prenant la précaution de la remuer souvent: peu de temps après l'avoir retirée de l'étuve, pilez-la dans un mortier de fer, et passez la poudre à travers un tamis de soie très-fin. Lorsque le résidu ne présentera plus que des débris fibreux, cessez la pulvérisation, et renfermez la poudre obtenue dans un vaisseau bien bouché.

Ce mode est applicable à toutes les racines, tiges et feuilles dont le tissu est fibreux, tandis que, pour les racines et les écorces résineuses, telles que le quinquina et le jalap, il faut pousser jusqu'à la fin de la pulvérisation et éviter de laisser un résidu. Mais comme les propriétés de l'ipécacuanha résident entièrement à l'extérieur de ces racines, il faut séparer l'écorce du coeur ligneux quelle enveloppe, pour ne broyer ou pulvériser qu'elle.

A l'égard de la scille, on parvient à dépouiller cette bulbe de toute son humidité surabondante, en divisant les squammes par lanières avant de la mettre en poudre.

Poudre cathartique.

Prenez poudre de jalap	160 grmes	(5 onces)
De tartrite acidulé de potasse (crême de tartre)	64 grmes	(2 onces.)
De scammonée	32 grmes	(1 once,)

endant quelques minutes les trois substances, pour en former un mélange exact et homogène.

La dose sera d'un gramme (18 grains) à 3 grammes (54 grains), sous forme de bol ou dans un liquide approprié.

Poudre anthelmintique.

Prenez coraline de Corse mondée Semen contra . . .	de chaque parties égales.

Avant de confier ces deux substances au mortier, on les portera à l'étuve; et après leur dessiccation, on les mêlera et on les réduira en poudre.

La dose sera de deux grammes (demi-gros) à 4 grammes (1 gros), sous forme de bol ou dans un véhicule approprié.

Poudre tempérante.

Prenez nitrate de potasse en poudre (nitre)	32 grmes	(1 once.)
Camphre divisé par l'alcool	8 grmes	(2 gros.)

Triturez et mêlez.

La dose est de 3 décigrammes (6 grains), plusieurs fois dans le jour, sous forme de bol ou dans un véhicule approprié.

Digitized

Poudre absorbante.

Prenez magnésie calcinée ou pure	32 grmes	(1 onc.)
Nitrate de potasse purifiée (nitre)	8 grmes	(2 gros.)
Sucre en poudre fine . .	16 grmes	(4 gros.)

Triturez et mêlez. La dose est de 2 grammes (un demi-gros), plusieurs fois dans le jour.

SECTION VII.

BOLS.

Bol purgatif.

Prenez jalap en poudre .	24 décmes	(48 grains.)
Crême de tartre . .	6 décmes	(12 grains.)

Mêlez avec suffisante quantité de miel pour prendre sous forme de bol.

Bol stomachique.

Prenez safran en poudre .	3 décmes	(6 grains.)
Canelle en poudre . .	1 décme ½	(3 grains.)
Magnésie pure . .	4 décmes	(8 grains.)
Sirop de sucre . . .	quantité suffisante.	

Mêlez et faites un bol ou un électuaire, qui peut suppléer avec avantage la confection d'hyacinthe.

Bol anthelmintique.

Prenez poudre anthelmintique	24 décmes (48 gr.)
Muriate de mercure doux porphyrisé	2 décmes (4 gr.)
Miel	quantité suffisante.

Divisez en bols pour une seule dose.

Bol astringent.

Prenez cachou en poudre .	6 décmes (12 gr.)
Conserve de roses . .	quantité suffisante pour former un bol.

Bol calmant.

Prenez extrait aqueux d'opium	½ décme (1 gram.)
Poudre de réglisse . .	5 décme (10 gr.)
Conserve de roses . .	quantité suffisante.

Faites un bol, qu'on répétera trois ou quatre fois par jour.

Bol de térébenthine.

Prenez térébenthine de Venise	6 décmes (12 gr.)
Poudre de réglisse . . .	quantité suffisante.

Faites un bol, qu'on répétera deux ou trois fois le jour.

Bol antimonial.

Prenez antimoine porphyrisé .	4 grmes (1 gras.)
Canelle en poudre . . .	1 grme (18 gr.)

Après avoir mêlé l'un et l'autre, ajoutez au

mélange une suffisante quanti[illegible] [illegible]serve de roses, pour former dix-huit bols. On en donnera un, deux, trois ou quatre par jour.

SECTION VIII.

PILULES.

Pilules scillitiques.

Prenez savon officinal .	16 grmes (½ onc.)
Gomme ammoniaque .	de chaque 8 grmes (2 gros.)
Nitrate de potasse (nitre) .	
Scille en poudre . .	

Faites avec le sirop de miel, des pilules de 1 décigramme à 2 (3 à 4 grains).

Pilules savoneuses.

Prenez savon officinal .	128 grmes (4 onces.)
Poudre de guimauve ou de réglisse	10 grmes (2 gros.)

Mêlez et pilez dans un mortier de marbre, avec suffisante quantité d'huile d'olive, pour en former des pilules de 2 décigram. (5 grains), dont la dose sera depuis une jusqu'à quatre par jour.

Pilules mercurielles.

Prenez mercure crud		de chaque 128 grmes (4 onces.)
Poudre de jalap		
De scammonée		
De tartrite acidule de potasse (crême de tartre)	64 grmes	(2 onces.)
Sirop de nerprun	128 grmes	(4 onces.)

Il faut éteindre le mercure avec le tartrite acidule de potasse et un peu de sirop; ajouter ensuite les poudres, et former du tout une masse pilulaire, qui doit être battue long-temps.

Dose depuis 12 décigrammes (24 grains) jusqu'à 48 décigrammes (96 grains).

Divisez la masse en pilules de 3 décigrammes (6 grains).

DEUXIÈME PARTIE.

Medicamens pour l'usage externe.

SECTION PREMIÈRE.

CATAPLASMES.

Cataplasme émollient.

Prenez farine de lin. . } de chaque parties
. . d'orge . } égales.

Délayez le mélange dans quantité suffisante d'eau, et faites cuire jusqu'à consistance requise.

Ce cataplasme peut être remplacé par des feuilles de mauve récente, qu'on fait cuire dans l'eau, et auxquelles on ajoute un peu de farine, pour donner de la consistance: lorsque la saison ne permet plus d'avoir de la mauve fraîche, on y substituera la poudre des espèces émollientes.

Cataplasme anodin.

Au lieu de se servir d'eau pour l'excipient du cataplasme émollient, on prendra une forte décoction de feuilles de pavot noir et de jusquiame, dans laquelle on fera cuire les farines.

Cataplasme résolutif.

Au cataplasme précédent, ajoutez par kilme (livre.)
Acétate de plomb liquide (extrait de saturne) . . . 8 grmes (2 gros)

Cataplasme contre la gangrène.

Prenez farine d'orge . 256 grmes (8 onces.)
Faites cuire dans suffisante quantité d'eau.
Ajoutez au cataplasme,
Tan ou écorce de chêne en poudre 64 grmes (2 onc.)
Camphre réduit en poudre 4 grmes (1 gros.)

Lorsqu'on n'a point ces ingrédiens sous la main, on peut en un moment obtenir un cataplasme anti-septique, en employant tout simplement du levain un peu avancé de froment, ou de seigle, ou d'orge, suivant les ressources locales.

Cataplasme suppuratif.

Ajoutez à un kilogramme (2 livres) de cataplasme émollient, pulpe d'oignon et onguent basilicum, de chaque 32 grammes (1 once.)

Cataplasme tonique.

Prenez farine d'orge . ½ kilme (1 livre.)
Espèce aromatique en poudre 64 grmes (2 onces.)
Muriate d'ammoniaque (sel ammoniac) . . . 8 grmes (2 gros.)

Faites cuire jusqu'à consistance requise avec suffisante quantité d'eau.

Sinapisme.

Prenez graine de moutarde en poudre	32 grmes (1 once.)
Levain	64 grmes (2 onces.)
Fort vinaigre	quantité suffisante.

Mêlez en agitant.

Vésicatoire extemporané.

Prenez levain ramolli avec un peu de vinaigre, quantité suffisante.

Etendez sur un linge et saupoudrez-en la surface avec des cantharides pulvérisées.

Usage du thymeloea ou garou en vésicatoire.

On choisit des tiges de la grosseur d'une plume à écrire et qui ont l'écorce bien lisse; on en coupe un morceau d'environ six lignes de long; on le fait tremper dans l'eau tiède ou dans du vinaigre pendant une demi-heure, afin de ramollir l'écorce, on la fend avec un canif, on sépare le bois qu'elle recouvre, il est jeté comme inutile; on applique la surface interne de l'écorce ainsi séparée, sur la partie où l'on veut produire un vésicatoire, après l'avoir frottée avec un peu de

vinaigre, au bout de vingt-quatre heures elle a fait son effet.

SECTION II.

GARGARISMES.

Gargarisme adoucissant.

Prenez décoction de racine de guimauve . . .	256 grmes (8 onces.)
Miel despumé . . .	32 grmes (1 once.)

Mêlez.

Gargarisme détersif.

Prenez feuilles d'aigremoine . } De ronce . . } de chaque	8 grmes (2 gros.)
Faites bouillir légèrement dans eau commune . .	256 grmes (8 onces.)
Passez et ajoutez à la colature, miel rosat . . .	48 grmes (8 onc. ½.)
Acide sulfurique .	1 grme (18 grains.)

Gargarisme anti-vénérien.

Au gargarisme adoucissant, ajoutez liqueur de Van-Swieten . . .	8 à 16 grmes (2 à 4 gros.)

On aura grand soin de prévenir le malade de ne pas avaler ce gargarisme.

Gargarisme astringent.

Prenez écorce de chêne .	32 grmes (1 once.)
Eau de rivière . . .	½ kilme (1 livre)
Sulfate acide d'alumine (alun)	4 grmes (1 gros.)
Faites bouillir pendant quelques minutes, et ajoutez,	
Miel rosat	32 grmes (1 once.)

Gargarisme anti-scorbutique.

Prenez infusion amère . .	256 grmes (8 onces.)
Teinture alcoolique de raifort	16 grmes (½ once)
Miel rosat . . .	32 grmes (1 once)

Gargarisme anti-septique.

Prenez écorce de chêne .	32 grmes (1 once.)
Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de . . .	256 grmes (8 onces.)
Ajoutez oxymel simple .	32 grmes (1 once.)
Mêlez. Ajoutez selon les circonstances et les prescriptions, alcool au camphre.	
Muriate d'ammoniaque (sel ammoniac) . .	6 décmes (12 grains.)

SECTION

SECTION III.

COLLYRES.

Collyre détersif.

Prenez sulfate de zinc (vitriol blanc) . . . . . 12 déci^mes (24 grains.)
Faites dissoudre dans infusion de fleurs de sureau 192 gr^mes (6 onces.)

En ajoutant à ce collyre, teinture de myrrhe et d'aloés six gouttes, teinture alcoolique vulnéraire une cuiller à café, ce sera le collyre détersif composé.

Collyre résolutif.

Prenez infusion de fleurs de sureau . . . . . 128 gr^mes (4 onces.)
Acétate de plomb cristallisé (sel de saturne) . . . 6 gouttes (6 grains.)
Teinture alcoolique vulnéraire (eau vulnéraire) . 8 gr^mes (2 gros.)

On s'abstient d'ajouter ici un plus grand nombre de collyres; le besoin et les circonstances détermineront mieux la prescription des autres.

SECTION IV.

LOTIONS ET FOMENTATIONS.

Eau anti-psorique.

Prenez feuilles de tabac séchées, 1 kil^me (2 liv.)
Faites bouillir légèrement dans
eau commune . . . . . 7 kil^mes ½ (15 liv.)
Ajoutez à la fin, carbonate de
soude (alkali minéral.) . 128 gr^mes ½ (4 onc.)
Passez et conservez pour l'usage.

La dose est de 128 grammes (4 onces) pour chaque friction, qui peut être réitérée deux fois par jour.

On pourroit substituer avantageusement à cette eau la première lessive des salpêtriers, la solution dans l'eau de quelques matières salines, comme le sel ammoniac, le sel de cuisine, il seroit même utile de préférer ces lotions à l'onguent de soufre, parce qu'il gâte beaucoup de linge, donne aux fournitures un aspect hideux, et entretient dans les salles où on traite les galeux, une odeur détestable; mais il faut s'abstenir dans l'usage des lotions de ce genre, d'en faire l'application sur toute la région abdominale.

Eau végéto-minérale.

Prenez eau de rivière . . . . 1 kil^me (2 livr.)
Acétate de plomb liquide (extrait
de saturne) depuis . . . 8 gr^mes (2 gros)
jusqu'à . . . . . 16 gr^mes (4 gros)
Mêlez en agitant.

Vin aromatique.

Prenez espèces aromatiques . 64 gr^mes (2 onc)
Vin rouge haut en couleur . 1 kil^me (2 livr.)

Mettez en digestion pendant douze heures; passez avec expression et préparez ce vin à mesure du besoin, autrement il tourneroit promptement à l'acide, et ne rempliroit pas l'indication.

Fomentation résolutive.

Prenez infusion aromatique 1 kil^me (2 livres.)
Miel rosat . . . . . 64 gr^mes (2 onces.)
On peut ajouter au besoin,
Alcool au camphre, depuis 8 gr^mes (2 gros.)
jusqu'à . . . . . 32 gr^mes (1 once.)

Fomentation tonique.

Prenez écorce de chêne . 48 grmes (1 onc. ½.)
Eau de rivière . . . . . 1 kilme (2 livres.)
Faites bouillir jusqu'à la réduction de ½ kilogr. (1 livre); ajoutez à la colature,
Sulfate d'alumine (alun) . . 12 grmes (3 gros.)

SECTION V.

LINIMENS.

Liniment anodin.

Prenez huile d'olive . . . 32 grmes (1 once.)
Vin d'opium composé depuis 2 grmes (½ gros)
jusqu'à . . . . . 4 grmes (1 gros.)
Mêlez en agitant.

Liniment ammoniacal.

Prenez huile d'olive . . . 32 grmes (1 once.)
Ammoniaque . . . . . 6 grmes (1 gros ½.)

Agitez dans une bouteille fermée, jusqu'à ce que ces substances soient bien melées.

Liniment camphré.

Prenez camphre. . . . . 8 grmes (2 gros.)
Huile d'olive . . . . . 64 grmes (2 onc.)
Triturez et mêlez.

Liniment savonneux.

Prenez huile d'olive . . . . 2 gr^mes (½ gros)
Teinture alcoolique vulnéraire
vulnéraire) . . . . . 32 gr^mes (1 once.(
Savon officinal . . . . . 8 gr^mes (2 gros.)

Faites dissoudre le savon dans la teinture vulnéraire, et mêlez le tout en triturant.

SECTION VI.

INJECTIONS ET LAVEMENS.

Injection émolliente.

Prenez espèces émollientes . 32 gr^mes (1 once.)
Faites bouillir dans eau commune . . . . . 128 gr^mes (4 onces.)
Passez.

Injection anti-septique.

Infusion amère . . } de chaq. ½ kil^me (1 liv.)
Décoction d'écorce de chêne . . . . }
Animez, suivant l'indication, avec alcool camphré . . . 32 à 64 gr^mes (1 à 2 onc.)

Lavement ordinaire.

Prenez espèces émollientes, 16 grammes (demi-once), faites bouillir dans suffisante quantité d'eau.

Passez.

Lavement adoucissant.

Prenez décoction de graine de lin, quantité suffisante, ajoutez à la colature huile d'olive; 16 grammes (demi-once).

Lavement astringent.

Prenez espèces astringentes 32 grmes (1 once.)
Têtes de pavots . . . . . 12 grmes (3 gros.)

Faites une forte décoction avec 1 kilogramme (2 livres) d'eau réduite au demi-kilogramme (1 livre).

Lavement laxatif.

Prenez infusion de graine de lin quantité suffisante.
Séné . . . . . 16 grmes (½ onc.)
Sulfate de soude (sel de glauber) 8 grmes (2 gros.)

Faites bouillir légèrement, et passez avec expression, pour un lavement.

Lavement de tabac.

Prenez feuilles de tabac séchés 32 grmes (1 once.)
Faites bouillir légèrement dans
eau commune . . . . ½ kilme (1 livre.)
Ajoutez à la colature,
Tartrite antimonié de potasse
(émétique), depuis . . 3 décigmes (6 grains.)
jusqu'à . . . . . 6 décigmes (12 grains)

Lavement purgatif.

Prenez séné . . . . . 16 gr^mes (½ once.)
Sulfate de magnésie (sel d'epsom) 16 gr^mes (½ once.)
Faites bouillir au moment eau ½ kil^me (1 livre.)
Ajoutez tartrite antimonié de potasse (émétique) . . . 2 déc^mes (4 grains.)

FORMULES.

De quelques médicamens officinaux internes et externes, dont la plupart ne sont point décrits dans le Codex de la ci-devant Faculté de médecine de Paris, et qui, indépendamment des prescriptions magistrales, peuvent, au besoin, être préparées dans les établissemens civils et militaires.

Acétate de potasse liquide (terre foliée de tartre.)

Prenez carbonate de potasse purifiée, la quantité que vous voudrez; versez par-dessus peu à peu du fort vinaigre blanc jusqu'au point de saturation. Filtrez et conservez pour l'usage.

La liqueur résultant de ce mélange contient par 32 grammes (1 once) environ 15 décigram. (30 grains) de terre foliée de tartre sèche. Le mode indiqué ici appartient a *Boexhaave*; il est prompt, commode, économique, et donne un médicament très efficace.

Acétate de soude liquide (terre foliée minérale).

Si au lieu de carbonate de potasse (alkali végétal) c'est celui de soude (alkali minéral) qu'on emploie, on obtiendra l'acétate de soude liquide; évaporé jusqu'à consistance de sirop épais, et mis dans un endroit tempéré, cet acétate formera des cristaux en prismes aiguillés, qui pourroient entrer ensuite dans des opiates ou des pilules; 32 grammes (1 once) d'acétate de soude liquide, égalent 8 grammes (2 gros) d'acétate de soude solide.

Acétate ammoniacal liquide (esprit de mindérérus).

Versez sur le carbonate d'ammoniaque concret (alkali volatil) du vinaigre blanc, jusqu'a ce qu'il n'y ait plus d'effervescence; filtrez la liqueur, conservez pour l'usage.

Les acétates dont il s'agit ont été employés pendant la dernière guerre dans les hôpitaux

militaires avec le plus grand succès. Gardés dans l'état liquide, ils n'ont aucun des inconvéniens des acétates desséchés; ceux-ci pour prendre cette forme sont pendant leur évaporation, trop long-temps en contact avec l'air et la lumière pour ne pas éprouver dans leur combinaison des changemens notables. Tous doivent donc mériter la préférence, à raison de la facile décomposition qu'ils subissent a l'évaporation la plus ménagée, des soins, des embarras et des frais qu'ils exigent pour les obtenir concrets; mais il faut avoir l'attention de n'en préparer qu'a mesure du besoin, parce qu'ils pourroient, a la longue, se détériorer.

Acétate de plomb liquide (extrait de saturne.)

Prenez oxide de plomb demi vitreux en poudre	½ kilg^e (1 livr.)
Vinaigre blanc	2 kil^mes (4 livr.)

Faites bouillir légèrement dans un vase de terre vernissée, en agitant continuellement avec une spatule de bois jusqu'à la réduction de moitié; filtrez ensuite la liqueur quand elle est refroidie; conservez-la dans un vaisseau bien bouché.

Le résidu qui demeure au fond est l'oxide de plomb non épuisé, dont on peut encore tirer parti en le faisant servir avec de nouveau vinaigre, pour en former un nouvel extrait de

saturne, ainsi que cela se pratique dans quelques hôpitaux militaires.

Si au lieu de vinaigre ordinaire on emploie celui qui a été distillé, et qu'on fasse évaporer la liqueur, on obtient, par le refroidissement paisible, des cristaux en prismes alongés ou en aiguilles informes, c'est l'acétate de plomb cristallisé (sucre ou sel de saturne), qui se prépare en grand aujourd'hui dans plusieurs de nos départemens, par un procédé beaucoup plus économique que celui dont se servoient les Bataves.

Acide tartareux.

On le prépare de la manière suivante :

Prenez tartrite acidule de potasse (crême de tartre)	3 kil^mes (6 livres.)
Carbonate calcaire pulvérisé (chaux)	quantité suffisante.
Eau de rivière	12 kil^mes (24 livr.)

Faites bouillir dans une marmite de terre, l'eau avec le tartrite acidule.

Projetez-y peu à peu le carbonate calcaire, en agitant avec une spatule de bois, et jusqu'à ce que la cessation de l'effervescence indique l'absorption totale de l'acide.

Le tartrite de chaux résultant de cette combinaison, est insoluble ; il se précipite ; on le sépare par décantation ; on le lave à l'eau froi-

de; on le mêle par portion avec de l'acide sulfurique préparé dans les proportions de 6 kilogrammes (12 liv.) d'eau, sur 640 grammes (7 onces) d'acide concentré.

Le tartrite de chaux se décompose; il se forme du sulfate de chaux (sélénite) qui est insoluble.

L'acide tartareux reste dans la liqueur surnageante s'y cristallise après une évaporation, pendant laquelle il se précipite encore du sulfate de chaux qu'on a soin d'en séparer.

On le purifie en dissolvant les cristaux à froid dans l'eau, en procédant à une nouvelle cristallisation.

En prenant la liqueur qui contient l'acide tartareux, après qu'elle est débarrassée du sulfate de chaux, et avant qu'elle pût donner des cristaux, on auroit un acide tartareux fluide, dont l'emploi pourroit être facilement déterminé.

Carbonate de magnésie.

Faites dissoudre dans une grande quantité d'eau du sulfate de magnésie (sel de *sedlitz*, sel d'*epsom* d'Angleterre). Filtrez la dissolution, versez du carbonate de potasse liquide et qui ne soit pas saturé, jusqu'à ce que la décomposition du sulfate soit complète; ce dont il sera facile de s'assurer, lorsqu'il ne se précipitera plus de flocons blancs, par l'affusion

de la potasse. Filtrez ensuite, et vous obtiendrez sur le filtre du carbonate de magnésie, qu'il faudra laver à plusiers eaux chaudes pour enlever le sulfate de potasse (tartre vitriolé) et sécher avec soin.

Magnésie pure.

Prenez carbonate de magnésie, calcinez-le dans un creuset que vous entretiendrez rouge pendant deux heures; l'acide carbonique se dégagera de la magnésie; elle sera alors pure, non effervescente, très blanche, très-légère; mais il faut savoir l'attention de la tenir dans un flacon bien bouché, sans quoi elle ne tarderoit point à reprendre l'acide carbonique dont elle avoit été privée par la calcination.

Eau de chaux.

Prenez chaux récente . . . ½ kil^me (1 livre.)
Mettez-la dans une terrine et arrosez-la avec une petite quantité d'eau, afin de la faire fuser. Lorsque la chaux sera éteinte et réduite en poudre, ajoutez-y
Eau commune . . . . . 4 kil^mes (8 livres.)

Agitez le tout avec une spatule de bois, et introduisez la liqueur trouble dans une bouteille de verre ou de grès, que l'on bouchera avec soin. La chaux gagnera bientôt le fond du vase, et la liqueur ne tardera pas à s'éclaircir.

Toutes les fois que l'on aura besoin d'eau de chaux, on en décantera la quantité prescrite, et l'on ajoutera à l'instant la même quantité d'eau commune; on agitera de nouveau, et on laissera déposer, comme il est dit ci-dessus. C'est le moyen d'avoir toujours sous la main de bonne eau de chaux.

Eponges préparées.

Choisissez des éponges fines; lavez-les assez exactement pour qu'il n'y existe plus de corps étrangers, tandis qu'elles sont mouillées, entourez-les de ficelle en les serrant fortement; faites en sorte que les tours de la ficelle se touchent d'une manière si exacte, que toute l'éponge se trouve recouverte (à peu près comme les carrottes de tabac): ayez soin surtout, que la ficelle soit arrêtée à chaque bout de l'éponge par un noeud qu'on puisse défaire à volonté.

La partie de l'éponge découverte, peut être ensuite divisée à l'aide d'un instrument trantranchant, et recevoir toutes les formes qu'on veut lui donner.

Les éponges préparées suivant ce procédé, doivent toujours être conservées dans des endroits à l'abri de l'humidité; leur usage est incomparablement supérieur a celui des épon-

ges cirées. Lorsqu'on veut se servir de cette éponge, on défait le noeud qui est à l'un des bouts de la ficelle, et on la déroule jusqu'à ce qu'on ait mis à découvert la quantité d'éponge dont on a besoin: on arrête ensuite la ficelle par un autre noeud, afin que l'éponge, qui ne doit pas servir pour le moment, puisse toujours être comprimée.

Sirop d'extrait aqueux d'opium (diacode.)

Prenez extrait d'opium aqueux	64 grmes (2 onces)
Sirop de sucre	15 kilmes (30 livr.)

Faites chauffer le sirop; lorsqu'il est bouillant, ajoutez l'extrait d'opium, délayé préalablement dans une très petite quantité d'eau; passez ensuite le sirop à l'étamine.

Le sirop diacode, préparé avec les têtes de pavots, fermente et moisit facilement: d'ailleurs, il est susceptible de varier dans ses effets, à cause de l'impossibilité d'avoir constamment ces capsules au même point de maturité. Celui préparé avec l'opium du commerce, est également défectueux.

Ce sirop contient par 32 grammes (1 once) un décigramme environ (2 grains) d'extrait d'opium aqueux.

Sirop tartareux.

Prenez sirop de sucre ou sirop simple	1 kil^me	(2 livres)
Acide tartareux concret . .	20 gr^mes	(5 gros.)
Eau distillée d'écorce de citron	64 gr^mes	(2 onc.)

Mêlez la solution de l'acide dans l'eau de citron, avec le sirop simple bien cuit.

Ce sirop contient environ 6 décigrammes (12 grains) d'acide tartareux par 32 grammes (1 once); il donne, mêlé avec douze fois son poids d'eau, une limonade très agréable, qui remplace avantageusement dans les pays du Nord, celle faite avec le suc de citron.

Sirop sudorifique (ou de cuisinier.)

Prenez salsepareille . . .	2 kil^mes	(4 livres.)
Séné mondé	8 gr^mes	(2 gros.)
Anis	8 gr^mes	(2 gros.)
Miel blanc . } de chaque	3 kil^mes	(6 livres)
Sucre . . . } de chaque		

On coupe la salsepareille longitudinalement et transversalement, on la fait macérer, puis infuser douze heures dans eau, 4 kilogr. (8 livres); avec le produit de cette macération et infusion, on fait un sirop avec le sucre, que l'on clarifie et que l'on verse bouillant sur le séné et l'anis; après douze heures d'infusion, on passe ce sirop.

D'autre part on fait plusieurs décoctions de salsepareille restante, on verse ces décoctions sur le marc des feuilles et semences, afin d'en extraire la totalité des principes solubles qu'elles auroient pu retenir; on passe et on fait un sirop avec le miel, que l'on ajoute au premier; c'est par ce procédé que l'on peut obtenir toutes les parties extractives et aromatiques des substances qui entrent dans ce medicament.

Oximel simple.

Prenez miel blanc	. . .	6 kil^{mes} (12 livres.)
Vinaigre blanc	. . . .	1 kil^{me} $\frac{1}{2}$ (3 livres)

Faites liquéfier le miel à une douce chaleur avec le vinaigre, dans un vase de faïence; amenez-le insensiblement à la consistance de sirop; écumez, passez à travers le blanchet, et conservez pour l'usage.

C'est sur-tout dans les préparations de ce genre qu'il faut éviter de se servir de vaisseaux de cuivre ou de terre vernissée.

Oximel scillitique.

Il se prépare de la même manière que l'oximel simple, en substituant au vinaigre ordinaire le vinaigre scillitique.

Considérations

Considérations sur les Extraits.

On ne décrira pas ici en détail les diverses manipulations employées dans la préparation des extraits, il suffira de rappeler au pharmacien, les règles générales qu'il doit observer, pour donner a ces médicamens le degré de perfection dont ils sont susceptibles.

Lorsqu'on aura a traiter des plantes succulentes, telles que le pissenlit, le cerfeuil, la fumeterre, il faudra cueillir ces plantes a l'époque où elles sont en pleine végétation, les nétoyer exactement, les laver, les piler dans un mortier de marbre, les mettre à la presse, enfermées dans de sacs de crin, après y avoir ajouté quelques brins de paille. On les dépurera à une douce chaleur, on passera le suc au blanchet, et on le fera évaporer d'abord sur un feu doux, jusqu'à consistance de syrop clair; pour en achever l'évaporation au bain-marie.

Les plantes extrêmement mucilagineuses, telles que la bourrache, etc. exigent l'addition d'un peu d'eau pour donner plus facilement leurs sucs, et le secours de l'albumine ou blanc d'oeuf pour leur clarification.

Il est nécessaire de piler et de soumettre à une légère decoction les plantes peu succulentes,

et après avoir clarifié et filtré au blanchet la liqueur, on l'évapnre avec les précautions indiquées plus haut. Il y a de l'avantage à employer les mêmes plantes sèches, elles fournissent une grande quantité d'extrait.

Les racines, les bois, les écorces, et en général tnutes les substances sèches doivent être broyées, et mises ensuite à macérer pendant quelque temps dans l'eau; on pourra même les faire bouillir légèrement, en procédant avec ménagement à l'evaporation de l'eau employée comme dissolvant de la partie extractive; dans cette circonstance, il est prudent de ne pas employer des vaisseaux évaporatoires en cuivre, parce qu'ils seroient attaqués par l'acide à nud que contiennent presque tous les extraits.

Lorsque les extraits sont sur le point d'être achevés, et avant de retirer l'évaporatoire du bain-marie, il convient d'y ajouter quelques cuillerées d'alcool à vingt-quatre degrés, en agitant fortement le mélange. Par ce moyen l'on nbtient des extraits bien unis et susceptibles de se conserver sans se moisir.

Extrait de genièvre.

Il s'obtient par la macération et l'agitation dans l'eau des baies récentes de cet arbrisseau, que l'on a préalablement concassées; la liqueur pas-

sée simplement à travers un blanchet, évaporée à petit feu, fournit un extrait sucré et aromatique; il seroit âcre et résineux, si, pour le préparer, on avoit recours à la chaleur de l'ébullition.

Extrait calmant d'opium.

Lorsqu'on veut prendre l'opium plus calmant que narcotique, on le soumet à l'opération suivante:

On expose l'opium coupé par tranches sous le robinet d'une fontaine, qui ne donne qu'un petit filet d'eau, on le malaxe; sa partie extractive se dissout, sa résine reste dans les mains, on filtre la liqueur et on évapore en consistance d'extrait.

Extrait de ciguë.

On prend la quantité que l'on veut de grande ciguë lorsqu'elle commence à fleurir, on la pile dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, et on la soumet à la presse; le suc exposé à une douce chaleur, est passé à travers un linge, et on fait épaissir la liqueur jusqu'à la consistance sirupeuse: alors on y délaye le *magma* qu'on a séparé pendant la dépuration, et on continue de tenir le tout sur le bain-marie, en remuant continuellement jusqu'à ce que le tout soit parvenu à la consistance qu'exige cette sorte de médicament.

Cet extrait étoit préparé par *Storck*, avec le suc trouble de la plante, mais il vaut mieux l'évaporer après l'avoir dépuré à chaud, y mêler sur la fin la fécule verte mise à part, comme on vient de le dire.

Les pilules de cigue ne sont autre chose que cet extrait divisé par décigramme (2 grains); on en prescrit depuis trois jusqu'à vingt et trente.

TEINTURES.

Teinture de gentiane.

Prenez racine de gentiane . .	64 gr^{mes}	(2 onces.)
Ecorces d'orange	32 gr^{mes}	(1 once.)
Alcool à 20 degrés	1 kil^{me} ½	(3 livres.)

La gentiane et l'écorce d'orange étant grossièrement pulvérisées sont mises dans un matras, avec la moitié de l'alcool indiqué. Le vase reste pendant six jours exposé au soleil ou à la chaleur du bain de sable, en l'agitant souvent; on décante et on recommence la digestion pendant le même espace de temps, en versant sur le marc l'autre moitié d'alcool. On exprime fortement; on réunit les deux liqueurs pour les filtrer et les distribuer dans des bouteilles de la capacité d'un double décilitre (demi-setier), qu'on bouche et qu'on place dans un lieu frais pour l'usage.

Teinture de canelle.

Prenez canelle de Chine concassée . . . . . 96 grmes (3 onces.)
Racine d'angélique concassée de Niort . . . . . 16 grmes (½ once.)
Alcool à 20 degrés . . . . . 1 kilme½ (3 livres.)
Procédez comme ci-dessus.

Teinture d'absinthe.

Prenez sommités sèches d'absinthe coupées menues . . 128 grmes (4 onces.)
Alcool à 20 degrés. . . . . 1 kilme½ (3 livres.)
Procédez comme ci-dessus.

Teinture de raifort composée.

Prenez racine fraîche de raifort coupée par tranches . 384 grmes (12 onces.)
Ecorces d'orange . . . . . 32 grmes (1 once.)
Alcool au cochléaria. . . . . 2 kilmes (4 livres.)
Procédez comme ci-dessus.

Teinture de quinquina.

Prenez quinquina concassé. . 256 grmes (8 onces)
Ecorces d'orange. . . . . 32 grmes (1 once.)
Alcool à 20 degrés. . . . . 1 kilme (2 livres)
Procédez comme ci-dessus.

Teinture de Scilles.

Prenez squammes de scilles séchées et coupées menues. 250 grmes (8 onces.)
Canelle de Chine. . . . . 32 grmes (1 once.)
Alcool à 30 degrés . . . . . 1 kilme½ (3 livres.)
Procédez comme ci-dessus.

Teinture vulnéraire (Eau vulnéraire).

Prenez espèces vulnéraires . . 96 gr^mes (3 onces.)
Versez dessus alcool à 24 degrés 2 kil^mes (4 livres.)

Mettez en digestion pendant huit jours, passez avec forte expression, filtrez et conservez pour l'usage.

Teinture alkoolique de cantharides.

Prenez cantharides pulvérisées grossièrement . . . . . 48 gr^mes (1 once ½.)
Baies de genièvre concassées . 32 gr^mes (1 once.)
Alcool à 20 degrés . . . . . 4 kil^mes (8 livres.)

Laissez macérer pendant dix à douze heures; filtrez la liqueur et conservez la pour l'usage.

Cette teinture dans laquelle on fait entrer les baies de genièvre pour en masquer l'odeur, peut-être aussi pour en modérer l'action et suppléer le camphre, n'exige pas seulement dans son usage en frictions beaucoup de prudence; il convient encore que le dissolvant soit toujours plus aqueux qu'alkoolique, et de n'employer que la macération, précautions sur lesquelles on ne sauroit trop insister, attendu que si on les négligeoit, on courroit le risque d'introduire dans cette teinture d'autres matériaux immédiats des cantharides qui pourroient nuire à l'effet principal qu'on desire obtenir.

Teinture anodine de Sydenham ou *laudanum liquide.*

Prenez opium coupé menu . .	64 grmes	(2 onces.)
Safran incisé.	16 grmes	(4 gros.)
Canelle concassée.	8 grmes	(2 gros.)
Clous de girofle	4 grmes	(1 gros.)
Vin muscat	½ kilme	(1 livre.)

Mettez le tout dans un vase, et faites macérer pendant huit à dix jours en agitant souvent le mélange, passez avec expression, et ensuite filtrez la liqueur, qui devra être conservée dans une bouteille bouchée.

Nota. A défaut de vin muscat, on prendra 448 grammes de bon vin blanc (14 onces), et 64 grammes (2 onces) d'alcool à 30 degrés.

Teinture de myrrhe.

Prenez myrrhe concassée . . .	96 grmes	(3 onces)
Alcool à 20 degrés.	½ kilme	(1 livre.)

Faites digérer cette substance pendant huit jours dans un vaisseau bouché que vous exposerez au soleil ou à une douce chaleur, ensuite passez avec expression, et filtrez la liqueur qui devra être conservée dans une bouteille bien bouchée.

On prepare de la même manière la teinture d'aloès qui, mêlée à parties égales avec celle de

myrrhe, forme la teinture de myrrhe et d'aloès usitée.

Vinaigre scillitique.

Prenez squammes de scille séchées et coupées menues. . . . . 64 gr^mes (2 onces.)
Vinaigre de bonne qualité. 1 kil^me 256 gr^mes (1 liv. ½.)

Mêlez le tout dans un matras, et laissez digérer pendant huit jours, soit au soleil, soit à la douce chaleur d'un bain de sable, filtrez la liqueur, ajoutez-y:

Alcool à 35 degrés. . . . . 64 gr^mes (2 onces)

Conservez-la dans des vases bien bouchés.

Il en est des vinaigres composés comme des vins médicinaux, suivant l'ancien mode; ils sont, par leur essence, susceptibles de s'altérer promptement. Il convient donc de ne préparer le vinaigre scillitique, que peu à la fois et à mesure des besoins, sans quoi on s'exposeroit à n'employer qu'un médicament infidèle.

EMPLATRES.

Emplâtre simple.

Prenez oxide de plomb demi-vitreux (litharge) . . . . . 2 kil^mes ½ (5 livres.)
Huile d'olive. . . . . 5 kil^mes (10 livres.)
Eau. . . . . quantité suffisante.

Faites cuire à grande eau, jusqu'à ce que la

litharge soit parfaitement dissoute, et que la masse emplastique ne s'attache plus aux doigts.

Cet emplâtre peut servir d'excipient pour toutes les substances avec lesquelles on désireroit augmenter l'action des topiques de ce genre.

Emplâtre mercuriel.

Prenez emplâtre simple. . . .	2 kil^{mes}	(4 livres.)
Cire jaune.	320 gr^{mes}	(10 onces.)
Mercure.	½ kil^{me}	(1 livre.)

Eteignez le mercure dans suffisante quantité d'onguent mercuriel, incorporez le tout à l'emplâtre qu'on aura fait liquéfier avec la cire, sur un feu très-doux, et dans un vaisseau de terre ou de fer.

Emplâtre diachilum.

Prenez emplâtre simple.	2 kil^{mes}	(4 livres.)
Cire jaune. } Poix résine. } de chaque. . . .	96 gr^{mes}	(3 onces.)

Faites fondre le tout sur un petit feu.

D'un autre côté,

Prenez galbanum. } G. ammoniaque. . } Sagapenum. . . . } Térébenthine. . . } de chaque	96 gr^{mes}	(3 onces.)

Les gommes résines préalablement dissoutes dans du vinaigre, passées et épaissies en consistance requise, seront parfaitement délayées

la térébenthine prescrite; puis ajoutez avec les précautions usitées, à la masse qu'on aura laissé refroidir à demi.

Emplâtre de ciguë.

Prenez poix résine. . . . . 1 kil^{me} ½ (3 livres.)
Cire jaune. . . . . 1 kil^{me} (2 livres)
Poix blanche . . . . . ½ kil^{me} (1 livre.)
Extrait de ciguë. . . . . ½ kil^{me} (1 livre.)

Faites liquéfier toutes ces substances dans une bassine, et passez le mélange avec expression.

Ajoutez avant le refroidissement,
Gomme ammoniaque en poudre. ½ kil^{me} (1 livre.)

Mêlez le tout exactement, et formez des magdaleons.

Emplâtre de savon.

Prenez emplâtre simple. . . . . 3 kil^{mes} (6 livres.)
Savon blanc et dur . . . . . ½ kil^{me} (1 livre.)

Fondez-les ensemble, et faites cuire jusqu'à consistance d'emplâtre.

Si on se bornoit à liquéfier l'emplâtre, et à y mêler le savon ratissé, sans cuisson, il en résulteroit une décomposition qui enlèveroit au mélange la consistance requise.

Emplâtre de savon camphré.

Toutes les fois qu'on jugera à propos de camphrer l'emplâtre de savon, et généralement tous les emplâtres, il faut les liquéfier a une douce chaleur, diviser le camphre à l'aide d'un peu d'huile, et l'y introduire dans la proportion d'un gramme (18 grains) par 64 grammes (2 onces) d'emplâtre; mais il convient, à cause de l'extrême volatilité de cette huile concrète, de n'en faire l'addition qu'a mesure des besoins.

Emplâtre vésicatoire.

Etendez une portion d'emplâtre simple sur un morceau de peau ou de linge, et saupoudrez en la surface avec des cantharides pulvérisées grossièrement, depuis un gramme (18 grains) jusqu'à 2 grammes (1 gros), suivant la largeur de l'emplâtre.

L'expérience a fait connoître qu'on perdoit beaucoup de cantharides en les incorporant avec les résines qui constituent la préparation désignée sous le nom d'emplâtre vésicatoire; qu'il étoit plus économique d'en saupoudrer la surface au moment où il s'agit d'en faire l'application, parce que ce n'est que la partie qui touche immédiatement la peau qui agit, que l'autre

se trouve amortie par l'espèce de vernis résineux qui l'entoure, et que l'effet de l'emplâtre devenoit d'autant plus prompt et plus énergique, que la poudre employée étoit moins fine.

Emplâtre pour les bougies.

Prenez oxide de plomb demi-vitreux et porphyrisé. . .	128 gr^mes	(4 onces.)
Suif	64 gr^mes	(2 onces.)
Cire jaune.	64 gr^mes	(2 onces.)
Huile de noix.	96 gr^mes	(3 onces.)

Cet emplâtre a été long-temps reconnu pour le plus propre à faire des bougies, mais on préfère celles dites de gomme élastique, qu'on trouve maintenant dans le commerce.

Emplâtre agglutinatif.

Prenez poix résine.	½ kil^me	(1 livre)
Résine élémi	128 gr^mes	(4 onces.)
Térébenthine.	64 gr^mes	(2 onces)

Faites fondre le tout sur un feu doux, passez à travers un linge, et conservez dans un pot pour l'usage.

Sparadrap.

Prenez emplâtre simple.	½ kil^me	(1 livre.)
Huile d'olive fine.	32 gr^mes	(1 once.)
Térébenthine.	32 gr^mes	(1 once.)

Disposez une planche de 86 centimètres de long, sur 22 centimètres de large; faites qu'une

des surfaces de la planche soit très-lisse. Enfoncez sur les bords, à 38 centimètres de distance, deux broches de fer de 15 millimètres de hauteur, pour retenir un cylindre semblable à celui qui sert à broyer le chocolat.

Pour préparer le sparadrap, mettez de chaque côté des broches, une carte pour élever le cylindre; disposez une bande de toile fine de la longueur que vous voudrez, de manière qu'une des extrémités puisse être saisie facilement; versez promptement l'emplâtre liquéfié légèrement et le plus près possible du cylindre, tirez la toile un peu horizontalement; faites ensuite sécher le sparadrap sur une corde tendue.

A défaut de sparadrapier, il faut attacher des bandes de toile fine sur les bords d'une table, faire liquéfier l'emplâtre, ajouter l'huile et la térébenthine, verser et étendre sur la toile, avec un couteau de fer légèrement chauffé, lisser enfin la toile avec un cylindre de bois bien uni.

ONGUENS.

Onguent antipsorique.

Prenez soufre sublimé. . . . . : 1 kil^me (2 livres.)
Sel marin décrépité. . . . . ½ kil^me (1 livre.)
Graisse de porc. . . . . 4 kil^mes (8 livres.)

Porphyrisez le sel marin décrépite avec un peu d'axonge, faites ensuite fondre la graisse, et mêlez le tout exactement dans une terrine vernissée.

La dose pour chaque friction sera de 8 grammes (2 gros), une ou deux fois par jour d'abord, ensuite tous les deux jours; à défaut de graisse de porc, on fera un mélange d'huile et de suif de boeuf ou de mouton, jusqu'à consistance convenable.

Toute pommade dans laquelle entre le soufre, sous quelque forme que ce soit, suffit au traitement de la gale; l'onguent *citrin mercuriel*, malgré la circonspection avec laquelle on en fait usage quelquefois, entraîne dans trop d'inconveniens pour l'admettre au nombre des antipsoriques.

Pommade anti-ophtalmique.

Prenez cérat.	52 gr^{mes}	(1 once.)
Antimoine porphyrisé. . .	10 décig^{mes}	(20 grains.)
Précipité rouge.	3 décig^{mes}	(6 grains.)
Safran oriental en poudre.	12 décig^{mes}	(24 grains.)

Formez du tout une pommade pour l'usage.

Pommade épispastique.

Prenez axonge.	2 kil^{mes}	(4 livres.)
Cantharides entières.	128 gr^{mes}	(4 onces.)

Faites liquéfier l'axonge, placez le mélange

à une température qui le maintienne dans l'état liquide pendant vingt-quatre heures, en prenant la précaution de l'agiter de temps en temps; passez ensuite à travers un linge, et conservez pour l'usage.

Onguent d'Arcéus.

Prenez suif de mouton. . . . . 1 kil^me (2 livres.)
Térébenthine. } de ch. ½ kil^ms et 256 gr^mes (1 l. 8 onc.)
Résine élémi. }
Graisse de porc. . . . . ½ kil^me (1 livre.)

Faites liquéfier ensemble toutes ces substances à une chaleur modérée; passez à travers un linge, et agitez l'onguent jusqu'à ce qu'il soit entièrement refroidi.

Onguent basilicum.

Prenez poix noire. }
Poix résine. . . . . } de chaque 192 gr^mes (6 onces.)
Cire jaune. . . . . }
Huile d'olive. . . . . ½ kil^me et 256 gr^mes (1 l. 8 onc)

Faites fondre et bouillir légèrement ensemble toutes ces substances et passez à travers un linge.

On trouvera au fond de la bassine une matière noire qui s'est séparée de la poix; c'est une sorte d'extracto-résine que l'huile ne dissout pas.

Onguent de la mère.

Prenez graisse de porc.
Beurre non salé. . . . .
Cire jaune. . . . . } de ch. 256 grmes (8 onc.)
Suif de mouton. . . . . .
Litharge en poudre fine.
Huile d'olive. . . . . ½ kilms (1 livre.)

Mettez toutes ces substances dans une grande bassine, à l'exception de la litharge; faites-les chauffer jusqu'à ce qu'elles fument, ajoutez alors peu à peu la litharge, remuez continuellement, jusqu'à ce que cet oxide de plomb soit parfaitement dissous, et que l'onguent ait acquis une couleur d'un brun foncé.

Onguent de styrax.

Prenez huile de noix. . . . . 352 grmes (11 onces.)
Colophone. . . . . ½ kilms (1 livre.)
Résine élémi. } de chaque. . . 224 grmes (7 onces.)
Cire jaune. . .
Faites fondre à petit feu, et ajoutez sur la fin,
Styrax liquide. . . . . 256 grmes (8 onces.)
Passez et agitez jusqu'au refroidissement.

Onguent mercuriel.

Prenez mercure } de chaque parties égales.
Axonge de porc.

Triturez dans un mortier de fer, jusqu'à ce que

que les globules de mercure aient entièrement disparu, ce dont on s'assurera avec la loupe.

Cérat.

Prenez huile d'olive.	½ kilme	(1 livre.)
Cire jaune.	96 grmes	(3 onces.)
Eau.	192 grmes	(6 onces.)

Faites fondre sur des cendres chaudes la cire jaune dans l'huile d'olive, coulez ce mélange dans un mortier de marbre, remuez-le avec un pilon de bois jusqu'à ce qu'il soit refroidi, et qu'il ne paroisse plus aucuns grumeaux; alors ajoutez-y l'eau peu à peu, jusqu'à ce qu'elle soit bien incorporée, et que le cérat soit homogène.

Récolte des Plantes et des Cantharides.

Le printemps invite à faire la récolte des plantes indigènes. La liste de celles employées dans les pharmacies militaires n'est pas considérable, on en compte à peine une centaine, et de ce nombre, il en est quelques-unes dont il ne faut faire qu'une foible provision, tandis que d'autres doivent être cueillies avec sur-abondance. Il s'agit donc de calculer l'emploi de chacune d'elles, et de faire en sorte que ce calcul soit toujours la mesure de la collection. On se

bornera à quelques conseils sur la manière d'y procéder.

Parmi les plantes médicinales les plus usitées, les unes se plaisent dans les bois, les autres dans les marais; celles ci dans les plaines, celles-là sur les montagnes; il en est qui croissent au fond et à la surface des eaux.

C'est dans ces lieux qui sont propres à chacune d'elles, qu'il faut les faire ramasser, plutôt que dans les jardins, où on les fait venir par artifice, et où elles ne peuvent acquérir au même degré, ni les principes qui les constituent, ni les propriétés qui doivent les caractériser. Voici les regles générales établies pour la récolte, la dessiccation et la conservation des plantes.

Les feuilles sont dans leur plus grande vigueur un instant avant la floraison.

On doit cueillir les fleurs quand elles sont sur le point de s'épanouir, excepté les roses rouges qu'on demande en boutons.

Les fruits sont pris dans leur parfaite maturité, à moins que leur principale vertu n'existe dans l'acerbe de leur suc, comme le fruit d'acacia.

Les racines sont tirées de terre à l'automne, sauf quelques exceptions déterminées par la durée des plantes qui les fournissent, et par les

lieux dans lesquels ces plantes germent, croissent, vivent et meurent.

On préfère les substances ligneuses, lorsqu'elles sont saines, et proviennent de sujets ni trop jeunes, ni trop vieux.

Les écorces enlevées aux branches et nouvellement séchées, sont plus estimées que celles fournies par le tronc.

Les semences sont ramassées au moment où elles vont se répandre.

Lorsqu'on veut conserver les plantes ou leurs parties, il est nécessaire d'en enlever l'eau de végétation et de les dessécher.

On y réussit en les exposant, en raison de leur nature, à l'action de l'air atmosphérique, à la chaleur du soleil, à celle de l'étuve, ou à celle du four.

1°. Les plantes qui contiennent beaucoup d'humidité seroient exposées à subir une fermentation qui altéreroit leurs qualités; si on les soumettoit à une dessiccation lente; on la rend plus prompte, en les plaçant sous des châssis de toile au soleil, et quelquefois ensuite sur le dessus d'un four ayant 40 ou 50 degrés.

2°. On se hâte moins pour les plantes peu abondantes en sucs aqueux, et sur-tout pour celles qui sont aromatiques; on les sèche à l'ombre.

3°. On a soin d'envelopper de papier celles dont on veut dessécher les sommités, à cause de l'odeur et de la couleur, qui sont très fugaces; telles sont les menthes, la petite centaurée, le millepertuis, etc.

4°. On traite les fleurs séparées de leurs tiges, comme les feuilles; dessiccation promte pour celles qui sont aqueuses, telles que les fleurs de mauve, de lis, de pavot rouge; dessiccation lente pour celles qui ont moins d'eau, comme la camomille.

5°. On emploie la dessiccation accélérée pour les écorces, les bois et les racines qui ne sont point aromatiques.

Quant aux racines, toutes sont lavées, nettoyées, et quelques-unes ratissées, avant d'être soumises à l'opération qui doit les priver de leur humidité surabondante.

Les petites sont enfilées; celles qui ont un coeur ligneux, on le leur enlève en les fendant longitudinalement; celles qui sont charnues, sont coupées par tranches minces, et celles qui sont bulbeuses, effeuillées, divisées par laniéres ou transversalement.

6°. On étend dans un grenier bien aéré les semences émulsives pourvues de leurs enveloppes, fussent-elles ligneuses, mais sans leurs parties charnues. On opére de même pour les

Digitized by Google

semences farineuses, bien mûres, et séparées de leurs bâles.

On dessèche à l'étuve les semences mucilagineuses; au soleil, les autres graines inodores; et à l'ombre, celles qui sont aromatiques ou douées d'un principe âcre et volatil.

7°. On obtient l'exsiccation de la plupart des fruits en les exposant successivement, et à plusieurs reprises, à la chaleur ménagée d'un four et à celle du soleil; aux uns on conserve leur peau, les prunes; on en dépouille les autres, les pommes, les poires.

8°. Il est des racines, comme celles des orchis, pour faire le salep, par exemple, qu'on enfile et qu'on plonge dans l'eau bouillante avant de les faire sécher.

Ce procédé, introduit dans l'économie domestique, pour la dessiccation des haricots verts, des jeunes féves de marais, etc., nous procure l'avantage de manger, au milieu de l'hiver, ces légumes presque dans le même état de couleur et de saveur qu'ils ont en été.

Quand on a employé toutes les précautions indiquées pour la dessiccation de ces diverses substances, il convient, avant de les renfermer, de les secouer sur une toile pour en séparer le sable, la terre et les oeufs d'insectes qui pourroient s'y trouver mêles, sans quoi les roses rouges, les

coquelicots, par exemple, etc., seroient bientôt altérés.

Des cantharides.

Quoique les cantharides appartiennent plus spécialement aux contrées méridionales, on en voit cependant assez vers le Nord, pour mériter qu'on s'occupe par-tout de les récolter.

C'est dans le courant de floréal que les cantharides se réunissent pour préluder à leur accouplement; il faut donc savoir saisir cet instant pour en faire la récolte, particulièrement le soir au coucher du soleil, ou le matin à son lever; ce scarabé, car ce n'est point une mouche, varie prodigieusement pour la grandeur. La nature l'a superbement habillé: tout son corps est d'un beau vert luisant, azuré, mêlé de couleur d'or, à l'exception de ses antennes, qui sont noires.

Les cantharides, dont on fait usage dans la pharmacie, ont environ neuf lignes de longueur, sur deux ou trois de largeur; elles se jettent sur les fresnes, les chévrefeuilles, les lilas, les rosiers, les peupliers, les noyers, les troènes, les ormeaux, dont elles dévorent les feuilles, et souvent lorsque cette pâture leur manque, elles se jettent sur les blés, les prairies, et leur causent de grands dommages: l'intérêt de l'agriculture réclameroit donc leur destruc-

tion, si la médecine ne trouvoit dans ces insectes, une de ses ressources les plus importantes qu'aucun objet jusqu'à présent n'a pu remplacer.

De leur récolte.

Comme les cantharides paroissent par essaims, qu'elles sont précédées par une odeur fétide, approchant de celle de la souris, il est facile de les découvrir et de les ramasser, moyennant quelques précautions qu'il est prudent de ne jamais négliger.

Il y a deux manières de procéder à la récolte des cantharides; la plus simple consiste à étendre sous l'arbre chargé de ces insectes, un ou plusieurs draps, sur lesquels on les fait tomber en secouant les branches; on les expose ensuite sur un tamis de crin, à la vapeur du vinaigre, qui les fait mourir, ou bien on les réunit dans une toile claire, qu'on trempe à diverses reprises, dans un vase rempli de vinaigre coupé avec de l'eau; c'est la pratique la plus généralement adoptée.

La seconde méthode de récolter les cantharides est plus embarrassante et plus dispendieuse que la première: on étend des toiles sous les arbres, et tout autour on met du vinaigre en évaporation, en le faisant bouillir dans des terrines placées sur des réchauds, on secoue les

Digitized by Google

L'action de l'air et de la chaleur, et la présence de ce muqueux les rancissent facilement.

3°. Il mettra les eaux distillées simples, dans des bouteilles bouchées en papier ou parchemin, et non exposées au grand jour.

L'action de la lumière fait naître dans ces eaux une végétation verdâtre ; et les bouchons de liége humectés par l'eau en évaporation, prennent et communiquent aux eaux une odeur de moisi.

4°. Il placera les sucs acides et vineux dans un endroit froid. Les bouteilles des premiers, droites et recouvertes d'une couche d'huile ; les autres couchées et fermées par de bons bouchons de liége.

Ces deux espèces de sucs, sans ces précautions, s'altéreroient en peu de temps.

5°. Il prendra des flacons bouchés en cristal pour contenir les alcools, les teintures, les liqueurs éthérées et celles qui contiennent des gaz, à cause de leur disposition à perdre par l'évaporation ce qu'ils ont de plus subtil.

6°. Il gardera dans un lieu froid et non humide, les bouteilles parfaitement remplies des sirops et des miels.

L'humidité les décuiroit, les feroit moisir ; la chaleur les feroit fermenter, et le gaz qui se développeroit alors, trop retenu par les bouchons de liége, briseroit les vases.

7°. Il choisira pour les conserves, les extraits, les électuaires et les pilules, des pots de faïence, qu'il couvrira de parchemin et de papier, et qu'il logera à l'abri de l'humidité; qu'il visitera de temps en temps pour les réparer au besoin.

8°. Il garantira, autant qu'il lui sera possible, les graisses, les cérats, les onguens, les emplâtres, de l'impression de l'air atmosphérique, qui altère leur couleur, détermine leur prompte oxigénation, et change leurs propriétés.

9°. Il emploiera des flacons bouchés en cristal, pour les acides, les alkalis, les dissolutions metalliques, qui rongeroient les bouchons de liége; pour les sels qui s'effleurissent, pour ceux qui attirent l'humidité, pour la chaux et la magnésie, qui tendent à redevenir des carbonates, etc.

10°. Il couvrira de papier noir les flacons contenant de l'acide muriatique oxigéné, et les oxides métalliques auxquels la lumière enlève de l'oxigène.

Observations sur la conservation des médicamens magistraux.

1°. Le pharmacien les préparera à mesure du besoin, en se servant de vaisseaux et d'ustensiles appropriés aux opérations dont ils sont

les produits, et absolument incapables de rien communiquer de nuisible.

2°. Il exercera ses sens à reconnoître l'état de perfection convenable à chaque médicament, afin de pouvoir avec justesse rejeter ceux qui ont subi la moindre altération, sur-tout celle qui a lieu souvent par un changement subit de l'atmosphère.

3°. Il aura soin que les liquides soient distribués aux malades, dans des bouteilles de verre, nettoyées, bouchées et étiquetées convenablement.

Si, par des circonstances particulières, il étoit obligé de les remplacer par des bouteilles de grès, comme celles-ci se pénètrent et s'infectent facilement, il les fera laver souvent après les avoir laissé tremper dans l'eau chaude alkaline, ce qui l'obligera d'avoir de ces bouteilles de rechange.

4°. L'usage des pots de grès sera interdit, parce qu'ayant une ouverture considérable, couverts seulement d'une feuille de papier, jusqu'au lit des malades, ces pots se remplissent de mouches et de poussière.

Parce que ne pouvant passer, comme aux bouteilles, des étiquettes au col de ces pots, on est obligé de les ranger dans des carrés, suivant les numéros des lits, et par conséquent

de courir continuellement les risques de commettre ces erreurs.

Parce qu'enfin, s'il falloit coller des étiquettes sur chacun des pots, le service ne seroit jamais terminé pour les heures de la distribution des alimens.

Observations sur les médicamens externes confiés aux Elèves en chirurgie.

Les élèves ne demanderont des emplâtres, des onguens et des huiles qu'à mesure qu'ils en auront besoin; ils les rangeront dans les tiroirs des armoires, coffres d'appareil, mis à leur disposition; chaque compartiment destiné pour un emplâtre, sera étiqueté. Chaque emplâtre y sera enveloppé de papier et étiqueté.

Les onguens seront mis dans des pots de faïence, tenus toujours très-propres.

La même spatule ne servira pour tous les onguens successivement sans avoir été nettoyée à chaque fois.

Ils ne demanderont que la quantité d'alcool camphré nécessaire aux pansemens de chaque jour, et se garderont de le trop faire chauffer.

L'huile d'olive ne servant guère que pour faciliter l'introduction de la sonde, ils éviteront les abus qui augmentent ordinairement la consommation de cette huile.

Le sparadrap sera préparé dans la pharmacie de chaque hospice, afin qu'il soit chargé convenablement d'emplâtre, et qu'il ne soit pas couvert de poussière.

Ils veilleront à faire nettoyer souvent les vaisseaux contenant les cataplasmes, et à n'employer de ces topiques que la quantité strictement nécessaire; une trop grande masse de cataplasme gênant souvent et inutilement le malade.

Les pharmaciens ne délivreront, ni vin, ni alcool, ni lait, ni huile, ni sucre, ni miel, à moins que ces objets ne soient sous forme de médicament.

Les médicamens demandés pour les pansemens, et qui ne sont pas portés sur les cahiers de visite, ne seront délivrés que sur des bons particuliers, signés par les chirurgiens de service et visés par le chef.

Lorsque des cas urgens et imprévus forceront de délivrer les médicamens sur les bons des sous-aides, ceux-ci seront tenus de faire signer ces bons dès le lendemain de la livraison, par les chefs respectifs.

La pierre infernale ne sera jamais délivrée qu'au chirurgien en chef, qui seul doit en faire usage.

TABLEAU GÉNÉRAL des Médicamens simples et composés, dont l'usage est admis dans les Hôpitaux militaires fixes, temporaires et ambulans.

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois.		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens	à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital	à acheter chez de Paris.
MÉDICAMENS SIMPLES.					
Racines.	kilogrammes.	grammes. livres.	onces.		
d'Angélique				*	
d'Asperges				*	
de Bardane	3	6		*	
de Bistorte				*	
de Calamus aromaticus				*	
d'Ache				*	
de Chiendent				*	
de Fougère mâle				*	
de Gentiane	256	8			
de Fraisier				*	
de Guimauve *ou* Althaea	3	6		*	
d'Ipécacuanha entier					*
Idem en poudre	½	1			*
de Jalap entier	1	2			*
Idem en poudre	1	2			*
de Persil				*	
de Patience	3	6		*	
de Réglisse entière	50	100			
Idem en poudre	½	1			

NOMENCLATURE DES MEDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois.				DESIGNATION DES DROGUES à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris
	Poids nouveaux.		Poids anciens.				
	kil.	gr.	liv.	onc.			
Racines							
de Rhubarbe indigène. . .	1	½	3		. . .	. . .	*
Idem en poudre.	½	256	1				
de Salsepareille.	2		4		. . .	. . .	*
de Sassafras entier	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Idem râpé.	2		4				
de Scille.		256		8	. . .	. . .	*
Idem en poudre.							
de Squine.	2		4		. . .	. . .	*
de Fenouil.	. . .		. . .		*		
de Tormentille.	. . .		. . .		*		
Bois							
de Gaiac râpé	2		4		. . .	. . .	*
Écorces							
de Canelle entière. . . .	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Idem en poudre.		256		8	. . .	. . .	*
de Citron.							
de Garrou.	. . .		. . .		. . .	. . .	*
d'Oranges.	1		2				
de Quinquina entier. . .	10		20		. . .	. . .	*
Idem en poudre.	2½		5		. . .	. . .	*
de Chêne.	1		2		*		
de Grenades.	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Feuilles							
d'Absinthe.	. . .		. . .		*	*	

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens	à acheter sur les lieux de cantonnement	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris
	kil. gr.	liv. onc.			
Feuilles					
de Chamaedrys.	...	...	*		
de Capillaire indigène	5	6	...	...	
de Chicorée.	...	...	*		
de Guimauve.	...	...	*		
d'Hysope.	...	...	*		
de Lierre terrestre.	...	...	*		
de Mauve.					
de Mélisse.	...	...	...	...	*
de Menthe poivrée.	...	...	*		
de Scolopendre.	...	...	*		
de Sauge	...	...	*		
de Séné.	10	20	...		*
de Tabac.	...	...	*		
de Thym.	...	...	*		
de Trèfle d'eau.	...	...	*		
Fleurs					
de Bouillon blanc	...	...			
de Camomille romaine	1	2	...	...	*
de Guimauve	...	...			
de Mauve.	...	...			
de Pas-d'âne ou Tussilage.	...	...			
de petite Centaurée.	...	...	*		
de Roses rouges.	1¾	3	...	...	*
de Safran.	64	2	...	...	*
Idem en poudre					
de Sureau.	2		*		

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens.	à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris.
	kil. g.	liv. onc.			
Semences					
d'Anis	...	...	*		
de Coriandre	...	...	*		
de Fenouil	...	...			
de Lin	3	6	*		
Idem en poudre	...	...			
de Moutarde	...	...	*		
Idem en poudre	1	2			
de Semen-contra	266	8	...	...	*
Fruits.					
Amandes douces	4	8	*		
Bourgeons de Sapin	...	...	...	...	*
Tamarins	12½	26	...	...	* *
Têtes de pavots	...	...	*		
Excroissances.					
Agaric de chêne	1	2	...	*	
Espèces					
Amères	3	6	...	*	
Aromatiques	3	6	...	*	
Apéritives	3	6	...	*	
Emollientes	3	6	...	*	
Pectorales	3	6	...	*	
Sudorifiques	...	...	...	*	
Vulnéraires	2	4	...	*	
Astringentes	...	...	...	*	

Digitized by Google

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux.	Poids anciens.	à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris.
	kil. déc.	liv. onc.			
Espèces.					
Apéritives.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
Anthelmintiques.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .
Sucs concrets sucrés.					
Manne.	12½	25	. . .	. . .	*
Gommes, Gommes-résines et Résines.					
Gomme arabique.	2	4	. . .	. . .	*
Idem en poudre.	1	2	. . .	. . .	*
Gomme adragant.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Idem en poudre.	½	1	. . .	. . .	*
Aloës.	256	8	. . .	. . .	*
Ammoniaque.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Colophane.	1	2	. . .	1	*
Elemy.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Myrrhe.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Poix blanche.	1½	3	*		*
Poix noire.	. . .	. . .	*		*
Poix résine.	. . .	. . .	*		*
Sagapenum.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Scammonée.	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Idem en poudre.	256	8	. . .	. . .	*
Baumes naturels.					
de Copahu.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .

NOMENCLATURE DES MEDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois				DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux		Poids anciens		à acheter sur les lieux de l'établissement	à préparer dans chaque hôpital	à expédier de Paris.
	liv.	gr.	liv.	onc.			
Baumes naturels							
Styrax liquide.	. . .		. . .		. . .	. . .	
Térébenthine.	2		4		*		
Huiles fixes.							
Cire jaune.	3		6		*		
Huiles volatiles ou essentielles							
Camphre.	1½		3		. . .	. . .	*
de Térébenthine.	256			8	*		
Substances maritimes.							
Éponges fines.	128			4	. . .	. . .	*
Idem préparées à l'eau	64			2	. . .	*	
Mousse de Corse.	½		1				
Substances animales.							
Cantharides.	1½		3		. . .	. . .	*
Idem en poudre.	½		1		. . .	. . .	*
Corne de cerf râpée . . .	. . .		. . .		*		
Idem calcinée	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Sangsues.	. . .		. . .		*		
Substances minerales.							
Antimoine cru.	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Idem porphyrisé.	½		1		. . .	. . .	*

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois. Poids nouveaux	Poids anciens	DÉSIGNATION DES DROGUES à acheter sur les lieux de l'établissement	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris.
Substances minérales.	kil. gr.	liv. onc.			
Limaille de fer.	...	...	*	...	*
Manganèse.	...	...	...	...	*
Mercure.	3	6	...	...	*
MÉDICAMENS COMPOSÉS.					
Sirops.					
Simple.	...	...	...	*	
de Capillaire.	...	...	...	*	
de Guimauve.	...	...	...	*	
de Noirprun.	...	...	...	*	
d'Opium ou Diacode.	...	...	...	*	
Tartareux.	...	...	...	*	
de Cuisinier.	...	...	...	*	
Miels.					
Rosat.	...	...	...	*	
Oxymel simple.	...	...	...	*	
Idem scillitique.	...	...	...	*	
Vinaigres composés.					
de Saturne ou Extrait de Saturne.	2	4	...	*	
Scillitique.	...	...	...	*	

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois				DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux		Poids anciens.		à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital.	à expédier de Paris
	Kil.	gr.	liv.	onc.			
Poudres composées.							
Anthelmintique.	½		1				
Cathartique.	½		1		. . .	. . .	*
Tempérante.	. . .				. . .	. . .	*
Absorbante nitrée.					. . .		
Electuaires et Conserves.							
Diascordium.	1		2		. . .	. . .	*
Thériaque	1	256	3		. . .	. . .	*
Conserve de Roses rouges		256		8	. . .	*	
Pilules.							
de Cynoglosse	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Mercurielles.	1		2		. . .	. . .	*
de Savon	. . .		. . .		. . .	*	
Scillitiques.	. . .		. . .		. . .	*	
Sel purgatif.	. . .		. . .		. . .	*	
Trochisques							
de Minium.	. . .		. . .		. . .	*	
Extraits							
Amer	½		1		. . .	*	*
de Cachou.	. . .		. . .		. . .	. . .	*
de Ciguë.		256		8	. . .	*	
de Chicorée	. . .		. . .		. . .	*	
de Fumeterre	. . .		. . .		. . .	*	

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois.		DÉSIGNATION DES DROGUES à acheter sur les lieux de l'établissement	à préparer dans chaque hôpital	à expédier de Paris.
	Poids nouveaux	Poids anciens			
Extraits					
de Genièvre	1 ½	2 ½	...	*	
Opium brut	256	8	...	...	*
Extrait d'Opium	...	...	...	...	*
de Trèfle d'eau	...	...	...	*	
Onguens.					
Antipsorique ou contre la gale	...	...	...	*	
d'Arcéus ou Baume	1½	3	...	*	
Basilicum ou Suppurat.	1½	3	...	*	
Cérat	...	...	...	*	
de la Mère	1½	3	...	*	
Mercuriel	2	4	...	*	
Popphétum	½	1	...	...	*
de Styrax	1½	3	...	*	
Emplâtres.					
Agglutinatif	1	2	...	*	
Emplâtre simple	1½	3	...	*	
Diachylum gommé	1½	3	...	*	
de Ciguë	1	2	...	*	
Mercuriel de Vigo	...	...	...	*	
de Savon camphré	...	...	...	*	
Vésicatoires	2	4	...	*	
Bougies emplastiques. N°	20	20	...	...	*
Sondes élastiques. N°	10	10	...	...	*
Idem à Mandrin N°	6	6	...	...	*
Spardrap	1	2	...		

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens	A acheter à Paris sur les lieux de l'établissement.	A préparer dans chaque hôpital.	A expédier de Paris
	kil. gr.	liv. onc.			
MÉDICAMENS CHIMIQUES.					
Teintures					
de Cascille.	256	8	. . .	*	
de Cantharides	. . .	. . .	. . .	*	
de Myrrhe et d'Aloès . .	½	1	. . .	*	
de Quinquina.	1	2	. . .	*	
de Scilles.	250	8	. . .	*	
Laudanum liquide. . . .	1	2	. . .	. . .	*
de Raifort composé. . . .	½	1	. . .	*	
de Gentiane.	½	1	. . .	*	
d'Absinthe..	½	1	. . .	*	
Baumes artificiels.					
de Commandeur.	½	1	. . .	. . .	*
de Fioravanti	1	2	. . .	. . .	*
Alcools purs et aromatisés.					
Alcool de vin (vulg. *Esprit-de-vin*).	1	2	. . .	*	
Idem de melisse (vulg. *Eau de melisse*) . . .	1	2	. . .	. . .	*
Idem vulnéraire par infusion.	1	2	. . .	*	

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens	à acheter sur les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital	à expédier de Paris
Alcools purs et aromatisés.	kil. gr.	liv. onc.			
Idem de cochléaria (vulg. *Esprit de cochléaria*)	1	2	...	...	*
Idem camphré vulg. *Eau-de-vie camphrée*) ..	1	2	...	*	
Acides.					
Acide sulfurique concentré (vulg. *Acide vitriolique*)	2	4	*		
Idem nitrique (vulg. *Esprit de nitre*)	½	1	*		
Idem dulcifié	...	...	...	*	
Idem muriatique (vulg. *Esprit de sel*)	...	...			
Idem tartareux	256	8	...	...	*
Liqueurs éthérées.					
Acide sulfurique alcoolisé (vulg. *Eau de Rabel*)	...	...	...	*	
Alcool sulfurique distillé (vulg. *Liqueur minérale d'Hoffmann*)	½	1	...	...	*
Sels et autres préparations chimiques.					
Acétite de plomb cristallisé (*Sel de Saturne*) ..	256	8			

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires.	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trente quatre malades pendant quatre mois. Poids nouveaux.		Poids anciens.		DÉSIGNATION DES DROGUES à acheter à la préparer dans les lieux de l'établissement.	à préparer dans chaque hôpital	à expédier de Paris.
	kil.	gr.	liv.	onc.			
Sels et autres préparations chimiques.							
Muriate d'antimoine (*Beurre d'antimoine*)							*
Muriate d'ammoniac (*Sel ammoniac*)		256		8			
Carbonate de magnésie		256		8			*
Muriate de mercure doux (*Mercure doux*)		128		4			*
Muriate de mercure suroxigéné (*Sublimé corrosif*)		128		4			*
Nitrate d'argent fondu (*Pierre infernale*)		32		1			*
Nitrate de mercure liquide (*Dissolution mercurielle*)	½		1			*	
Nitrate de potasse (*Sel de nitre*)	2		4				
Oxide d'antimoine hydro-sulfuré rouge (*Kermès minéral*)		256		8			*
Oxide de mercure rouge (*Précipité rouge*)		128		4			*
Oxide jaune de fer (*Safran de mars apéritif*)		128		4		*	
Oxide noir de fer (*Ethiops martial*)						*	
Idem demi-vitreux (*Litharge*)	5		10		*		
Upto d'alumine (*Alun*)					*		

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois		DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux	Poids anciens	à acheter sur les lieux de l'établissement	à prépaser dans chaque hôpital	à expédier de Paris.
	kil. gr.	liv. onc.			
Sels et autres préparations chimiques					
Idem calciné.	¼	1	. . .	*	
Sulfate de cuivre (*Vitriol bleu*)	128	4	. . .	. . .	*
Sulfate de fer (*Vitriol vert*).	128	4	. . .	. . .	*
Sulfate de zinc (*Vitriol blanc*).	. . .	. . .	. . .	. . .	*
Sulfate de magnesie (*Sel d'Epsom*)	15	30	*		
Sulfate de soude (*Sel de Glauber*).	. . .	. . .	. . .	*	
Sulfure noir de mercure (*Éthiops minéral*). . .					
Tartrite acidulé de potasse (*Crême de tartre*). . .	2	4	. . .	. . .	*
Idem en poudre.					
Tartrite de fer solide (*Boule de mars*).	128	4	. . .	. . .	*
Tartrite antimonié de potasse (*Emétique*). . . .	256	8	. . .	. . .	*
Savon medicinal.	. . .	. . .	. . .	*	
Soufre sublimé.	10	20	*		
Alcalis fixes et volatils					
Carbonate de potasse pur (vulg. *Alcali fixe*). . .	1½	3	*		
Potasse caustique (vulg. *Pierre à cautère*). . .	128	4	. . .	. . .	*

NOMENCLATURE DES MÉDICAMENS dont l'usage est admis dans les hôpitaux militaires	QUANTITÉS DE MÉDICAMENS qui doivent composer une division complète de pharmacie pour un hôpital temporaire de trois à quatre cents malades pendant quatre mois				DÉSIGNATION DES DROGUES		
	Poids nouveaux		Poids anciens		à acheter sur les lieux de l'établissement	à préparer dans chaque hôpital	à expédier de Paris
	kil.	gr.	liv.	onc.			
Alcalis fixes et volatils.							
Carbonate de soude (vulg. *Sel de soude*).	. . .		. . .		. . .	*	
Carbonate d'ammoniaque (vulg. *Alcali volatil concrété*).	. . .		. . .		. . .	. . .	*
Ammoniaque caustique (vulg. *Alcali volatil fluor*). .	½	256	1	8	. . .	. . .	*
Denrées.							
Cassonade.	. . .		. . .		*		
Vin rouge.	. . .		. . .		*		
Vin blanc.	. . .		. . .		*		
Vinaigre.	. . .		. . .		*		
Eau-de-vie.	. . .		. . .		*		
Huile d'olive.	. . .		. . .		*		
Huile à brûler.	. . .		. . .		*		
Saindoux	. . .		. . .		*		
Suif.	. . .		. . .		*		
Miel.	. . .		. . .		*		
Lait.	. . .		. . .		*		
Oeufs.	. . .		. . .		*		
Pain.	. . .		. . .		*		
Sel marin.	. . .		. . .		*		
Orge.	. . .		. . .		*		
Riz.	. . .		. . .		*		

N. B. Dans ce tableau général ne sont pas comprises les formules magistrales décrites dans la première et la seconde partie du Formulaire, de même que les drogues simples qui entrent dans la composition des médicamens officinaux destinés à être envoyés dans les hôpitaux militaires; on n'y a pas inséré non plus les plantes qu'on doit employer dans leur saison respective.

Une demi-division de pharmacie nécessaire au service d'un hôpital temporaire de cent cinquante à deux cents malades, sera composée de la moitié en poids des médicamens renfermés dans une division complète, à l'exception des ustensiles, qui se trouveront en même nombre.

On a désigné par un astérisque les médicamens qui devront être achetés sur les lieux à mesure des besoins, ou composés dans chaque établissement, ou expédiés de Paris.

Les articles cependant qui devront former une division ou une demi-division de pharmacie, seront insérés en totalité dans les caisses; sans avoir égard à l'indication des substances annoncées devoir être achetées ou préparées sur les lieux.

Etat des médicamens qui doivent composer une subdivision de pharmacie à la suite des ambulances, pour administrer les premiers secours.

SAVOIR:

Ipécacuanha en poudre.	64 grmes	(2 onces.)
Agaric de chêne	256 grmes	(8 onces.)
Cantharides en poudre.	128 grmes	(4 onces.)
Colophane en poudre.	256 grmes	(8 onces.)
Acétate de plomb (vinaigre de saturne)	½ kilme	(1 livre.)
Poudre purgative.	256 grmes	(8 onces.)
Thériaque.	256 grmes	(8 onces.)
Diascordium.	256 grmes	(8 onces.)
Extrait de genièvre.	256 grmes	(8 onces.)
Onguent mercuriel.	256 grmes	(8 onces.)
basilicum.	½ kilme	(1 livre.)
d'Arceus.	256 grmes	(8 onces.)
Emplâtre agglutinatif.	256 grmes	(8 onces.)
diachilum gommé. . .	256 grmes	(8 onces.)
mercuriel.	256 grmes	(8 onces.)
Pilules mercurielles.	64 grmes	(2 onces.)
Baume du Fioraventi.	256 grmes	(8 onces.)
Teinture de Sydenham.	128 grmes	(4 onces.)
Camphre.	256 grmes	(8 onces.)
Alcool au camphre (eau-de-vie camphrée)	2 kilme	(2 livres.)
Alcool sulfurique distillé (liqueur d'Hoffmann)	64 grmes	(2 onces.)

Oxide d'antimoine sulfuré rouge (kermès)	32 grmes	(1 once.)
Nitrate d'argent fondu (pierre infernale)	4 grmes	(1 gros.)
Acide tartareux	64 grmes	(2 onces.)
Sulfate de zinc (vitriol blanc)	32 grmes	(1 once.)
Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	32 grmes	(1 once.)
Ammoniaque (alkali volatil)	128 grmes	(4 onces.)
Sulfate d'alumine calciné (alun calciné)	32 grmes	(1 once.)
Tartrite antimonié de potasse (émétique)	32 grmes	(1 once.)
Linge à pansement	1 kilme	(2 livres.)
Charpie	½ kilme	(1 livre.)

Un trébuchet.

Chaque division et demi-division de pharmacie devra en outre contenir les ustensiles ci-après :

Un petit mortier de marbre et son pilon en buis.
Un petit mortier de fer et son pilon.
Une boîte contenant poids et balances assortis.
Deux spatules de fer.
Deux aunes d'étamines.
Un trébuchet garni.

MODÈLE DE CAHIER DE VISITE.

VISITE des Fiévreux ou Blessés, du permier germinal.

Salle première.

Nos des Lits.	NOMS des MALADES.	NOMB. de jours depuis l'entrée à l'hôpital	NOMB. de jours depuis l'entrée à la salle	ALIMENS du Matin	ALIMENS du Soir	REMÈDE et Prescript.	Observations.
1	LARONT, trois, régim. d'infanterie, comp Charles.	3	1	D. 1 b.	D 2 d.	Tisane pect. Saig. du bras à 6 onces. Lav. le soir.	Péripneum. Douleur aiguë au côté droit.
2 du n° 32.	SIMON.	12	12	S. v.	S.	Tis comm. nit.	
3	DESCHAMPS, premierrégim. de cavalerie, comp Lefranc.	36	33	P.	P.	Sortie.	Fièvre tierce, guérie après 7 accès, sans quinquina.
4	FLEURY, deux regim. de cavalerie, comp. Michel	14	10	D.	D	Eau de riz. Bol de thérïaque, d'un demi-gros.	Dyssenterie. Mort à dix heures du matin.
5	MILLOT.	25	18	M.ow	R. L.	Tis pector. Potion anod. Le soir.	Crachats purulens.
6	DUCHEMIN.	38	30	Q.v.	Q. v.	Infus. sassaf. pil. scillit. soir et matin.	La parencenthèse sera faite demain.

Explication pour l'intelligence de ce modèle de cahier.

1°. Pour que le médecin et le chirurgien faisant la visite, puissent voir d'un coup-d'oeil le temps qu'a parcouru la maladie, et celui que le malade a passé à l hôpital, le pharmacien aura soin d'ajouter chaque jour, avant la visite, une unité aux nombres mis le premier jour sur les colonnes respectives de l'*entrée* et de la *maladie*. L'explication des exemples suivans ne peut laisser aucune équivoque.

Lafont, n° 1, entré le premier germinal, au troisième jour de sa maladie, demande 3 à la colonne du jour de la *maladie*, 1 à celle d'*entrée*. Le 2 germinal, il se trouvera 4 a la première colonne, et 2 a la seconde.

Simon, entré le même jour de l'invasion de sa maladie, le 21 ventôse, a 12 aux deux colonnes le premier germinal; le 2, il y aura 13 à l'une et à l'autre.

2°. Le jour où le malade entrera et le jour de sa sortie, son nom sera suivi du n° de son régiment et du nom de sa compagnie, comme on le peut observer aux numéros 1 et 3, *Lafont* et *Deschamps*. Il en sera usé de même le jour

de la mort, et on en indiquera l'heure à la colonne d'observations. Voyez *Fleury*, n° 4; on y ajoutera le nom de la maladie: *Dyssenterie*.

3°. Le jour de l'entrée, on portera le principal symptôme sur la colonne d'observations, comme *Lafont*, n° 1, *Péripneumonie, douleur aigue au côté droit.*

4°. Le jour de la sortie, on inscrira le nom de la maladie dont le sortant a été guéri. Exemple: *Deschamps*, n° 3, *Fièvre tierce, guérie après sept accès, sans quinquina.*

5°. Dans le cours d'une maladie, on fera mention d'un symptôme nouveau dont on ne se seroit pas encore apperçu. Exemple: *Millot*, n° 5, *Crachats purulens.*

6°. Lorsque le chirurgien en chef aura été appelé par le médecin, et réciproquement, on inscrira brièvement la décision prise. Exemple: *Duchemin*, n° 6, *La paracenthèse sera faite demain.*

7°. Le jour qu'un malade aura obtenu la permission de changer de lit, ou lorsqu'il viendra d'une autre salle, on en fera mention à la colonne des numéros des lits. Exemple: *Simon*, n° 2. — *Du* n° 37.

Digitized by Google

8°. Quoique les abréviations destinées à désigner les alimens soient indifférentes en elles-mêmes, cependant il est résulté des abus de leur variété arbitraire, lorsqu'on a voulu établir des comparaisons relatives aux consommations et aux comptabilités. Ensuite ces différences peuvent donner lieu à des équivoques de la part des médecins et des chirurgiens, en passant d'un hôpital à l'autre, lorsqu'un même signe seroit, comme on l'a remarqué, adopté dans l'un pour désigner la diète, dans l'autre un oeuf, ici la portion, là des pruneaux, etc.

Les abréviations suivantes seront les seules dont il sera permis de se servir lorsque les objets ne seront pas spécifiés nominativement.

P. Portion entière.
3 Q. Trois quarts.
M. Demi-portion.
Q. Quart.
S. Soupe.
D. 2. 3. 4 b. Diète. Deux, trois, quatre bouillons.
R. g. Riz au gras.
R. L. Riz au lait.
L. Lait.
S. L. Soupe au lait.

Pr.	Pruneaux.
BL^{e}	Bouillie.
Pan^{de}	Panade.
O.	Un oeuf.
2 O.	Deux oeufs.
V.	Portion entière de vin.
V. $\frac{1}{2}$	Demi-portion de vin.
VB.	Vin blanc, portion entière.
VB. $\frac{1}{2}$	Demi-portion de vin blanc.

La quantité de vin doit être désignée pour chaque distribution, comme celle des alimens.

9°. A l'égard des remèdes, il est des abréviations usitées de tous temps dans les hôpitaux militaires, et dont l'usage peut être continué, autant que les médecins et les chirurgiens qui y sont employés les adopteront; mais les quantités ne seront plus désignées par des caractères pharmaceutiques, ni les substances par des caractères chimiques. On ne se servira que des abréviations communes, et qui ne soient susceptibles d'aucune sorte d'équivoque.

10°. Enfin, indépendamment de la date placée en tête de chaque visite par le pharmacien qui la suit, le médecin et le chirurgien en chef qui l'auront faite, la dateront de leur main avant

de signer, et après l'avoir fait collationner devant eux par le pharmacien et le chirurgien qui l'auront suivie, afin de prévenir toute erreur dans le relevé des alimens que doit faire le chirurgien pour le remettre à l'économe après l'avoir signé.

Le premier vendémiaire de l'an XIII.

Les inspecteurs généraux du service de santé des armées,

COSTE, HEURTELOUP, PERCY, DESGENETTES, LARREY, PARMENTIER.

INSTRUCTION

INSTRUCTION
SUR LA
COMPTABILITÉ DES PHARMACIENS.

Article 1.

Le Pharmacien chargé d'un service dans un hôpital doit tenir deux registres.

Dans le premier, il inscrit, jour par jour, nominativement et par ordre de dates, toutes les recettes qu'il fait, tant en denrées, qu'en médicamens. Ce registre doit être composé de 4 colonnes;

1. Ordre des dates;
2. Désignation des objets;
3. Quantités;
4. Observations.

Dans le second, il tient note des compositions officinales qui se font ordinairement dans les hôpitaux et qui ne peuvent se tirer de magasins, telles que vins médicinaux, sirops simples ou composés etc., conformément à ce qui est prescrit par le formulaire pour ces sortes de compositions; ce second registre doit être distribué en six colonnes;

1. Dates;
2. Désignation des compositions;
3. Dénomination des drogues employées;
4. Quantités;
5. Produits;
6. Observations.

Le Pharmacien doit se conformer strictement au formulaire pour tout ce qui concerne les compositions, et il n'oubliera pas que ces deux registres doivent être cotés et paraphés par le Commissaire des guerres.

ART. 2.

Pièces justificatives des recettes.

Les médicamens, soit qu'ils proviennent d'un dépôt, d'un hôpital supprimé ou enfin d'un fournisseur, seront toujours adressés au Directeur.

S'ils proviennent d'un fournisseur, leur réception ne peut avoir lieu qu'en présence du Commissaire des guerres et de deux Officiers de santé, au moins, lesquels jugent, si les médicamens sont de bonne qualité et conformes aux échantillons admis pour la fourniture. Le Procès-verbal de réception doit relater;

1. Le nom du fournisseur;
2. La date de son marché;
3. Les noms des Officiers de santé présens à la réception;
4. Les quantités de chaque objet délivré;
5. Leur évaluation, tant aux prix d'achat, que d'après le tarif approuvé par S. E. le Ministre Ministre-Directeur, et la différence existante entre les deux évaluations.

ART. 3.

Lorque les versemens proviennent de dépôts ou d'autres hôpitaux, on doit s'assurer, avant

tout, si les balles, caisses, tonneaux etc. sont bien du même poids, et s'ils ont les marques énoncées dans la facture d'envoi, et enfin si le cachet du Commissaire des guerres est sain et entier.

Si l'on s'apperçoit que les emballages ne sont pas intacts, ou qu'il y a déficit dans les poids, la vérification et l'ouverture des caisses doivent se faire en présence du Préposé des transports et du voiturier, que le Commissaire des guerres fera appeler à cet effet.

Les déficits et avaries étant reconnus, s'ils proviennent de la négligence ou de l'infidélité du voiturier, le procès-verbal doit faire mention des interpellations à lui faites, ainsi que de ses réponses. Les voiturier et les autres parties présentes signeront ce procès-verbal, dont une expédition est de suite envoyée à l'Ordonnateur en chef, afin de le mettre à même de faire les dispositions nécessaires pour le remboursement des médicamens manquant et avariés; une autre expédition est remise au voiturier à qui elle sert de récepissé, lequel récepissé, dans ce cas, ne doit jamais être délivré sur la lettre de voiture; enfin une troisième expédition reste à l'appui du compte. Si les déficits ou avaries doivent être attribues a des événemens majeurs, le voiturier en justifie par pièces authentiques, lesquelles sont jointes, dans ce cas, à l'expédition du procès-verbal adressé a l'Ordonnateur.

Deux Officiers de santé en chef, au moins, doivent être appellés par le Commissaire des

guerres pour être présens à l'ouverture des balles, caisses et tonneaux, et procéder ensuite à l'évaluation, d'après le tarif, des déficits ou avaries.

Le Procès-verbal à dresser doit indiquer;

1. Le nom des parties présentes;
2. Les numéros des caisses;
3. La différence de leurs poids respectifs, comparés à ceux portés sur la facture d'expédition sous le même numéro;
4. L'état dans lequel se trouve l'emballage;
5. La dénomination et la quantité des médicamens;
6. L'évaluation, d'après le tarif, tant des quantités reçues, que de celles manquant ou avariées.

Art. 4.

Le Comptable est chargé en recette des médicamens portés sur la facture, comme s'il n'y avait eü ni perte, ni avarie, et le Commissaire des guerres l'autorise, dans le procès-verbal, à se porter en dépense des médicamens manquant ou avariés.

Art. 5.

Chaque versement doit être accompagné d'une facture en double expédition. Après la vérification des médicamens, une de ces factures est envoyée à l'expéditeur avec le récépissé de la partie prenante, mis au bas, et le visa du

Commissaire des guerres ; L'autre expédition reste entre les mains du Comptable, pour être mise à l'appui de la recette, avec le procès-verbal dont nous avons parlé (art. 2 et 3).

ART. 6.

Pour justifier la recette provenant des compositions, il faut faire un relevé exact des compositions faites pendant le mois et inscrites sur le registre. Le relevé doit être conforme à ce même registre et formé, comme lui, de six colonnes avec les mêmes inscriptions.

Les compositions dont le Comptable se charge en recette, étant faites avec ses propres drogues, il doit faire entrer en dépense les drogues qu'il a employées pour ces compositions. Pour obtenir ce résultat, il fera un double de son relevé, et il le mettra à l'appui de la dépense, qui sera constatée par les articles portés à la troisième et à la quatrième colonne de ce relevé.

ART. 7.

La recette des denrées et autres objets fournis par le Directeur, est justifiée par le relevé des objets inscrits pendant le mois sur le registre N.° 1 ; ce relevé doit être certifié par le Directeur.

ART. 8.

Pièces justificatives de dépense.

La dépense a pour objet les médicamens internes et externes, ainsi que les drogues employées pour les compositions.

Google

Pour prouver la consommation des médicamens internes, le Pharmacien qui suit la visite, tiendra chaque jour un état conforme au modèle ci-dessous.

Mois de . . . hôpital militaire de . . . .

RELEVÉ des prescriptions en médicamens, contenues sur le cahier de la visite suivie par Pharmacien Sous aide soussigné, le...

Prescription	Totaux.	Consommation.			
		Dénomination	Quantités.		
			Kilogr.	Gr.	Décigr.

Le présent relevé certifié véritable par le Pharmacien de visite soussigné.

Cet état sera rempli exactement par lui d'après les prescriptions du jour, portées sur son cahier, il aura soin d'inscrire à la colonne, *Consommation*, les drogues et quantités employées pour les différentes préparations.

Le Pharmacien en chef vérifiera chaque jour tous ces relevés, et s'assurera, si les prescriptions sont conformes à celles portées sur les cahiers, et si les consommations sont d'accord avec les quantités qui doivent entrer dans chaque prescription, d'après le formulaire. La vérification faite, il transcrira fidèlement et journellement les consommations sur l'état à 30 colonnes, et il mettra les relevés et les cahiers à l'appui de cet état.

ART. 9.

Les médicamens internes sont prescrits, dans les cas imprévus et d'urgence, par le Chirurgien de garde. Le Pharmacien doit se rappeler que l'administration des médicamens internes est toujours de son ressort; il distribuera lui-même ceux prescrits par les Chirurgiens. Les prescriptions seront inscrites, le soir ou le lendemain, sur les cahiers, en présence des Médecins ou des Chirurgiens qui font la visite des salles où se trouvent les malades aux quels les medicamens auront été administrés; ces médicamens seront portés, pour prouver leur consommation, sur le relevé journalier, dont nous avons parlé art. 8.

ART. 10.

La consommations des médicamens externes délivrés sur les bons des Chirurgiens, est prouvée par le relevé qu'on doit faire de ces mêmes bons. Le Pharmacien comptable, doit faire vérifier et signer ce relevé par le Chirurgien en chef de l'hôpital ou par celui qui en remplit les fonctions, et il mettra les bons à l'appui du relevé.

Le Pharmacien doit savoir, que les bons qui ne sont pas signés par le Chirurgien en chef ou celui qui en fait les fonctions, ne doivent pas être acquités, parcequ'ils ne lui seront pas al-

loués comme pièces comptables et à décharge, et resteront pour son compte.

Art. 11.

La dépense en composition, est prouvée de la manière indiquée a l'art. 6.

Art. 12.

Dans le cas d'un versement sur un autre établissement, le Pharmacien expéditeur devra être muni de l'autorisation de l'Intendant Général ou de l'Ordonnateur en chef. Il joindra cette autorisation à la facture signée par la partie prenante (art. 5.), et au procès-verbal d'expédition; toutes ces pièces réunies seront produites à l'appui de son compte.

Art. 13.

Mode d'établir la comptabilité.

Le Comptable étant muni des pièces nécessaires pour prouver les entrées et les sorties, il ne lui reste plus qu'a inscrire sur les colonnes respectives de l'état de recettes et dépenses, tous les médicamens et denrées, qu'il a reçus et consommés pendant le mois. Il mettra à l'appui de la recette les pièces dont nous avons parlé aux art. 5, 6 et 7, et à l'appui de la dépense les pièces des art. 8, 9, 10, 11 et 12.

Dans les premiers cinq jours de chaque mois, l'état général de consommation du mois précédent avec toutes les pièces à l'appui, sera remis au Directeur.

Le Comptable doit savoir;

1. Que toutes les pièces doivent être certifiées par le Directeur, et visées par le Commissaire des guerres;

2. Que les cahiers de visite doivent être sans ratures ni surcharges, cotés et paraphés par le Commissaire des guerres;

3. Qu'immédiatement après la visite, le Chirurgien et le Pharmacien, qui l'ont suivie, doivent se réunir en présence du Médecin ou du Chirurgien, qui aura fait la visite, pour collationner leurs cahiers et rectifier les erreurs, qui auraient pu s'y glisser;

4. Que les cahiers doivent être au moins de 12 feuilles liées ensemble, écrits lisiblement, entretenus dans la plus grande propreté et signés à la fin de chaque visite par l'Officier de santé, qui l'a faite, et par ceux, qui l'ont écrite;

5. Que les pièces qui ne seront pas conformes à cette instruction seront rejetées à la vérification, et mises à la charge du Comptable.

ART. 14.

Le Directeur secondera le Pharmacien en chef dans la formation de cet état de recettes et dépenses, et veillera à ce qu'il ne s'y glisse pas d'erreurs.

ART. 15.

En faisant la remise de sa comptabilité au Directeur, le Pharmacien aura soin de lui faire signer le bordereau de pièces qui la composent. Copie de ce bordereau sera expédiée régulièrement le 5 de chaque mois, au Pharmacien Principal des corps ou de l'arrondissement.

ART. 16.

Les Pharmaciens chargés seulement de la surveillance d'un service, dans les hôpitaux régis par les Agens des gouvernemens étrangers et dans ceux par entreprise, n'ayant aucune comptabilité à rendre, se borneront à examiner; si les médicamens prescrits sont de bonne qualité, et s'ils sont administrés exactement aux malades; si les prescriptions sont remplies avec exactitude, et les préparations faites d'après les principes de l'art. Ils rendront compte à M. le Commissaire des guerres, des inconvéniens qu'ils pourront remarquer, et tous les 15 jours, ils feront à leur chef un rapport détaillé sur tout le service pharmaceutique.

Si le Pharmacien chargé d'une surveillance, a sous ses ordres des Pharmaciens français qui font le service dans l'établissement, il fera faire chaque jour à ses Pharmaciens, les relevés prescrits par l'art. 8, et les inscrira sur l'état à 30 colonnes, d'après lequel il établira, au commencement de chaque mois, l'état des consommations qui auront eu lieu. Une copie de cet état, visée par le Commissaire des guerres, sera remise au Comptable du lieu, et une seconde copie sera adressée au Pharmacien Principal avec le mouvement journalier de l'hôpital.

Art. 17.

Demandes en médicamens.

Les quantités des médicamens seront fixées par les Officiers de santé en chef de l'hôpital, et calculées sur la consommation présumée de...

Le Pharmacien chargé du service fera un état de demande en double expédition, il inscrira à la tête de cet état le nombre de malades classés par genre de maladies, et existant au moment de la demande. Le Commissaire des guerres visera les deux expéditions, dont une sera adressée par lui à M. l'Ordonnateur, et l'autre sera envoyée au Pharmacien Principal, lequel provoquera toutes les mesures, qui seront nécessaires, pour que les médicamens demandés soient expédiés du dépôt dans le plus bref délai.

Digitized by Google

En cas d'urgence, les achats des médicamens dont on aura besoin, seront faits, sous l'autorisation du Commissaire des guerres, par les Directeurs qui en feront la remise au Pharmacien en chef de l'hôpital, par le même procès-verbal qu'on aura dressé pour constater la réception, et qui, par conséquent, n'en seront point comptables.

Les Pharmaciens Principaux doivent examiner si les demandes et les consommations sont en rapport avec le nombre des malades.

Pour être à même de remplir cet objet, autant que possible, les Pharmaciens comptables auront soin de leur envoyer, le 5 de chaque mois, avec le bordereau des pièces transmises au Directeur (art 15.), l'état de recette et dépense contenant les médicamens existant au commencement du mois, ceux reçus pendant le mois, et ceux qui ont été consommés. Ils inscriront sur cet état le nombre de malades existant au commencement du mois et classés par genre de maladies.

Ils rèndront un compte exact de tout leur service, tant pour le matériel, que pour le personnel.

Les Pharmaciens Principaux auront soin de transmettre au Pharmacien en chef de l'armée, dans les dix premiers jours de chaque mois, un tableau contenant les différens renseignemens qu'ils auront reçus avec leurs observations sur les différentes parties du service.

ART. 18.

Dans le cas d'un surcroît extraordinaire de malades, les Officiers de santé en chef se concerteront pour faire une seconde demande calculée d'après les nouveaux besoins effectifs ou présumés, et ils se conformeront à tout ce qui a été prescrit pour la première demande (art. 17).

ART. 19.

Il est défendu au Pharmacien, sous quelque prétexte que ce soit, de s'immiscer dans l'achat des médicamens, il doit se borner à vérifier avec ses collègues, les qualités et les quantités qui lui sont remises.

ART. 20.

Les Officiers de santé en chef auront soin de ne comprendre dans leur demande que les articles portés dans le formulaire, et de s'y conformer dans leurs prescriptions.

ART. 21.

A la fin de chaque mois, les Officiers de santé en chef de l'hôpital signeront, après l'avoir vérifié et s'être assurés de son exactitude, le bordereau de consommation des denrées employées au service de la pharmacie: ce bordereau doit être établi et présenté par le Directeur, pour être ensuite joint à l'appui de son compte de consommation.

ART. 22.

Dispositions générales.

A la fin de chaque année et lors de la coupure des exercices, chaque Pharmacien chargé d'un service, doit faire l'inventaire général des médicamens.

Lorsqu'un Pharmacien comptable reçoit une autre destination, il ne doit s'y rendre qu'après avoir fait la remise de son service à son successeur, et de son compte au Directeur.

Cette remise a lieu sur inventaire contradictoirement dressé en présence du Commissaire des guerres et de deux Officiers de santé en chef. Une expédition de cet inventaire est envoyée, sur le champ, à l'Ordonnateur en chef, et les deux Comptables en gardent chacun une pour les rapporter à l'appui de leur compte respectifs.

Les Pharmaciens doivent se rappeler, qu'aux armées, l'autorité de S. E. le Ministre-Directeur de l'administration de la guerre, lorsqu'elle doit intervenir dans les cas prescrits par le règlement, est remplacée par celle de M. l'Intendant Général ou de l'Ordonnateur en chef.

ART. 23.

Compte en valeur.

Dans toutes les pharmacies, soit d'hôpitaux, soit d'ambulance, on suivra pour l'évaluation

des drogues et médicamens que doivent présenter les comptes de recette et de dépense, les prix du tarif arrêté par S. E. le Ministre-Directeur.

Lorsqu'on ne pourra pas se procurer le tarif ministériel, ce qui peut arriver souvent à l'armée, on établira la comptabilité en nature, et on laissera en blanc les colonnes des valeurs, qui seront ensuite remplies à l'arrivée du tarif.

ART. 24.

Le Commissaire des guerres fera connaître aux Pharmaciens le rapport existant entre les poids et mesures du pays, et les poids et mesures métriques. Le rapport comparatif, signé par le Commissaire des guerres, devra être accompagné du procès-verbal par lequel ce rapport aura été constaté, et sera mis à l'appui du compte.

ART. 25.

Le Directeur doit fournir au Pharmacien les imprimés ci-après;

1. Les cahiers de visite;
2. L'état à 30 colonnes;
3. L'état général pour établir les recettes et dépenses;
4. Le relevé du registre aux compositions;
5. L'état de demande;
6. Le bordereau des dépenses de la pharmacie.

Les Directeurs feront toute la diligence possible pour se procurer ces imprimés, ainsi que le tarif des médicamens : on ne doit pas ignorer que le défaut des imprimés, surcharge les Pharmaciens d'un travail pénible et long, et souvent est la cause du retard et surtout du désordre qu'on remarque dans la comptabilité des armées. Il faut aussi observer que les mutations individuelles commandées par des circonstances impérieuses, et qui ont lieu continuellement aux armées, ne donnent pas aux Pharmaciens le tems nécessaire pour tracer ces pièces à la main.

Fait à Erfurt, le 22. mars 1812.

Le Pharmacien en chef de la Grande Armée,

LAUBERT.

Vû et approuvé par le Général de division, Conseiller d'état, Intendant Général de la Grande Armée,

à Berlin, le 22. Avril 1812.

Cómte DUMAS.

39947631

Google

567